

Note d'information base CCAM version 35✓ **Objet** : Diffusion de la version 35 de la base CCAM

Les mises à jour de la base CCAM (version 35) peuvent être faites selon votre procédure habituelle.

Pour les CTI, ne pas oublier d'actualiser également la base utilisée pour la consultation dans Webvisu.

Les fichiers CACTOT et CAMTOT reprennent l'ensemble des historiques CCAM Version 1 à 35.

La version 35 de la CCAM permet la mise en œuvre au 1er juin 2014 de la nouvelle version "V2" des actes CCAM d'anatomie et cytologie pathologiques (ACP) :

- Suppression de 95 codes actes
- Création de 189 codes actes
- Création de 12 nouvelles subdivisions et modifications de subdivisions existantes (renumérotation, changement de titres, de notes...)

conformément à la décision du 17 décembre 2013 de l'Union Nationale des Caisses d'Assurance Maladie relative à la liste des actes et prestations pris en charge par l'Assurance Maladie, publiée au JO du 20 février 2014 et à l'arrêté du 26 novembre 2013 portant approbation de l'avenant n° 11 à la convention nationale des médecins publié au JO du 30 novembre 2013.

Cette version permet également la mise en œuvre de :

- La **revalorisation tarifaire de 5 actes de néonatalogie** conformément à l'avenant n°11 à la convention médicale nationale (arrêté du 26 novembre 2013 au JO du 30 novembre 2013) ;
- La **baisse de tarifs de 101 actes d'imagerie** conformément à l'avenant n° 8 à la convention médicale approuvé par arrêté du 29 novembre 2012, et publié au Journal Officiel du 7 décembre 2012.

Toute consultation ou téléchargement de cette base doit s'accompagner impérativement de la consultation ou du téléchargement des Dispositions Générales et Dispositions Diverses, présentant l'ensemble des règles tarifaires à appliquer pour la CCAM, qui sont modifiées avec la version 35.

Contenu de la version 35

La version 35 modifie la CCAM de la façon suivante :

- ✓ **Mise en œuvre de la nouvelle version "V2" des actes CCAM d'anatomie et cytologie pathologiques (ACP)**
- ✓ **Insertions, créations de subdivisions et de 189 codes actes**

1° a) Après la subdivision 01.01.13, insérer la subdivision « 01.01.14 Examen anatomopathologique du système nerveux » ainsi rédigée :

CODE	TEXTE	ACTIVITE	PHASE	Rembt. ss Cdtions	Accord Préalable
	<p>01.01.14 Examen anatomopathologique du système nerveux</p> <p><i>Par structure anatomique, on entend : élément du corps humain, unitissulaire ou pluritissulaire, topographiquement délimité, constituant un ensemble organisé destiné à remplir un rôle déterminé ou une fonction. Il peut s'agir par exemple :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – d'un organe : estomac, peau, muscle, – d'une entité concourant à une finalité caractéristique : méninge, séreuse, – d'une région anatomique : médiastin, région rétropéritonéale <p><i>Par pièce d'exérèse, on entend : exérèse partielle ou totale, monobloc ou en plusieurs fragments non différenciés par le préleveur, pour chaque structure anatomique</i></p> <p><i>Par berge, on entend : limite de la résection [incision].</i></p> <p><i>Par recoupe, on entend : exérèse supplémentaire effectuée par le préleveur, au-delà des berges de l'exérèse initiale</i></p> <p><i>Avec ou sans : examen de berge</i></p> <p><i>Par groupe lymphonodal [ganglionnaire lymphatique], on entend : ensemble de nœuds [ganglions] lymphatiques non différenciés par le préleveur au cours d'un curage lymphonodal [ganglionnaire]</i></p> <p><i>L'examen anatomopathologique, inclut : l'examen macroscopique et microscopique de pièce d'exérèse</i></p> <p><i>L'examen anatomopathologique d'un organe inclut : l'examen du feuillet viscéral de son éventuelle séreuse</i></p> <p><i>L'examen anatomopathologique de pièce d'exérèse inclut : l'échantillonnage, la fixation, l'inclusion, la préparation microscopique avec une coloration standard à base d'hémalun ou d'hématoxyline-éosine ou de phloxine avec ou sans safran, avec ou sans photographie, l'interprétation, les éventuels réexamens aux divers stades de réalisation, le compte rendu, le codage</i></p> <p><i>Avec ou sans :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – coloration spéciale – coupes sériées – empreinte par apposition cellulaire – écrasis cellulaire 				

	<p><i>Facturation :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – un seul acte peut être facturé que l'exérèse soit monobloc ou en fragments non différenciés par le préleveur, partielle ou totale, pour chaque structure anatomique <p><i>La pièce d'exérèse pour examen anatomopathologique à visée carcinologique inclut :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – les structures anatomiques ayant un rapport de continuité ou de contiguïté [organes de voisinage] quel qu'en soit le nombre – les éventuelles recoupes – les nœuds [ganglions] lymphatiques ou groupes lymphonodaux [ganglionnaires lymphatiques] satellites non différenciés par le préleveur <p><i>Par examen anatomopathologique à visée carcinologique, on entend : examen anatomopathologique de pièce d'exérèse de lésion présumée cancéreuse ou précancéreuse</i></p> <p><i>L'examen anatomopathologique à visée carcinologique, inclut: l'examen anatomopathologique de lésion cancéreuse de découverte fortuite lors de l'intervention ou de l'examen anatomopathologique</i></p> <p><i>À l'exclusion de : examen anatomopathologique de lésion précancéreuse de découverte fortuite lors de l'examen anatomopathologique</i></p> <p><i>Coder éventuellement :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – examen anatomopathologique de pièce d'exérèse d'une autre structure anatomique différenciée par le préleveur – examen anatomopathologique de pièce d'exérèse de groupes lymphonodaux [ganglionnaires lymphatiques] différenciés par le préleveur ou de pièce de curage lymphonodal [ganglionnaire] 				
AZQX005	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'exérèse de tumeur de l'encéphale, de la moelle épinière, ou des méninges	1	0		

b) En conséquence, la subdivision « 01.01.14 Autres actes diagnostiques sur le système nerveux » est renumérotée « 01.01.15 Autres actes diagnostiques sur le système nerveux ».

2° a) Après la subdivision 02.01.09, insérer la subdivision « 02.01.10 Examen anatomopathologique de l'œil et ses annexes » ainsi rédigée :

CODE	TEXTE	ACTIVITE	PHASE	Rembt. ss Cdtions	Accord Préalable
	<p>02.01.10 Examen anatomopathologique de l'œil et ses annexes</p> <p><i>Par structure anatomique, on entend : élément du corps humain, unitissulaire ou pluritissulaire, topographiquement délimité, constituant un ensemble organisé destiné à remplir un rôle déterminé ou une fonction. Il peut s'agir par exemple :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – d'un organe : estomac, peau, muscle, – d'une entité concourant à une finalité caractéristique : méninge, séreuse, – d'une région anatomique : médiastin, région rétropéritonéale <p><i>Par pièce d'exérèse, on entend : exérèse partielle ou totale, monobloc ou en plusieurs fragments non différenciés par le préleveur, pour chaque structure anatomique</i></p> <p><i>Par berge, on entend : limite de la résection [incision].</i></p>				

	<p><i>Par recoupe, on entend : exérèse supplémentaire effectuée par le préleveur, au-delà des berges de l'exérèse initiale</i> <i>Avec ou sans : examen de berge</i></p> <p><i>Par groupe lymphonodal [ganglionnaire lymphatique], on entend : ensemble de nœuds [ganglions] lymphatiques non différenciés par le préleveur au cours d'un curage lymphonodal [ganglionnaire]</i></p> <p><i>L'examen anatomopathologique, inclut : l'examen macroscopique et microscopique de pièce d'exérèse</i></p> <p><i>L'examen anatomopathologique d'un organe inclut : l'examen du feuillet viscéral de son éventuelle séreuse</i></p> <p><i>L'examen anatomopathologique de pièce d'exérèse inclut : l'échantillonnage, la fixation, l'inclusion, la préparation microscopique avec une coloration standard à base d'hémalun ou d'hématoxyline-éosine ou de phloxine avec ou sans safran, avec ou sans photographie, l'interprétation, les éventuels réexamens aux divers stades de réalisation, le compte rendu, le codage</i></p> <p><i>Avec ou sans :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>– coloration spéciale</i> <i>– coupes sériées</i> <i>– empreinte par apposition cellulaire</i> <i>– écrasis cellulaire</i> <p><i>Facturation :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>– un seul acte peut être facturé que l'exérèse soit monobloc ou en fragments non différenciés par le préleveur, partielle ou totale, pour chaque structure anatomique</i> <p><i>La pièce d'exérèse pour examen anatomopathologique à visée carcinologique inclut :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>– les structures anatomiques ayant un rapport de continuité ou de contiguïté [organes de voisinage] quel qu'en soit le nombre</i> <i>– les éventuelles recoupes</i> <i>– les nœuds [ganglions] lymphatiques ou groupes lymphonodaux [ganglionnaires lymphatiques] satellites non différenciés par le préleveur</i> <p><i>Par examen anatomopathologique à visée carcinologique, on entend : examen anatomopathologique de pièce d'exérèse de lésion présumée cancéreuse ou précancéreuse</i></p> <p><i>L'examen anatomopathologique à visée carcinologique, inclut : l'examen anatomopathologique de lésion cancéreuse de découverte fortuite lors de l'intervention ou de l'examen anatomopathologique</i></p> <p><i>À l'exclusion de : examen anatomopathologique de lésion précancéreuse de découverte fortuite lors de l'examen anatomopathologique</i></p> <p><i>Coder éventuellement :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>– examen anatomopathologique de pièce d'exérèse d'une autre structure anatomique différenciée par le préleveur</i> <i>– examen anatomopathologique de pièce d'exérèse de groupes lymphonodaux [ganglionnaires lymphatiques] différenciés par le préleveur ou de pièce de curage lymphonodal [ganglionnaire]</i> 				
BZQX004	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'exérèse d'organe accessoire de l'œil	1	0		
BHQX005	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'énucléation du bulbe [globe] oculaire	1	0		
BKQX004	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'exentération de l'orbite	1	0		

b) En conséquence, la subdivision « 02.01.10 Autres actes diagnostiques sur l'œil et ses annexes » est renumérotée « 02.01.11 Autres actes diagnostiques sur l'œil et ses annexes ».

3° a) Après la subdivision 04.01.09, insérer la subdivision « 04.01.10 Examen anatomopathologique de l'appareil cardiovasculaire » ainsi rédigée :

CODE	TEXTE	ACTIVITE	PHASE	Rembt. ss Cdtions	Accord Préalable
	<p>04.01.10 Examen anatomopathologique de l'appareil cardiovasculaire</p> <p><i>Par structure anatomique, on entend : élément du corps humain, unitissulaire ou pluritissulaire, topographiquement délimité, constituant un ensemble organisé destiné à remplir un rôle déterminé ou une fonction. Il peut s'agir par exemple :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – d'un organe : estomac, peau, muscle, – d'une entité concourant à une finalité caractéristique : méninge, séreuse, – d'une région anatomique : médiastin, région rétropéritonéale <p><i>Par biopsie, on entend : prélèvement sur une structure anatomique d'un fragment biopsique ou de fragments biopsiques multiples non distingués les uns des autres lors du prélèvement.</i></p> <p><i>L'examen histopathologique de biopsie inclut : l'échantillonnage, la fixation, l'inclusion, la préparation microscopique avec une coloration standard à base d'hémalun ou d'hématoxyline-éosine ou de phloxine avec ou sans safran, avec ou sans photographie, l'interprétation, les éventuels réexamens aux divers stades de réalisation, le compte rendu, le codage</i></p> <p><i>Avec ou sans :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – coloration spéciale – coupes sériées – empreinte par apposition cellulaire – écrasis cellulaire <p><i>Par pièce d'exérèse, on entend : exérèse partielle ou totale, monobloc ou en plusieurs fragments non différenciés par le préleveur, pour chaque structure anatomique</i></p> <p><i>Par berge, on entend : limite de la résection [incision].</i></p> <p><i>Par recoupe, on entend : exérèse supplémentaire effectuée par le préleveur, au-delà des berges de l'exérèse initiale</i></p> <p><i>Avec ou sans : examen de berge</i></p> <p><i>Par groupe lymphonodal [ganglionnaire lymphatique], on entend : ensemble de nœuds [ganglions] lymphatiques non différenciés par le préleveur au cours d'un curage lymphonodal [ganglionnaire]</i></p> <p><i>L'examen anatomopathologique, inclut : l'examen macroscopique et microscopique de pièce d'exérèse</i></p> <p><i>L'examen anatomopathologique d'un organe inclut : l'examen du feuillet viscéral de son éventuelle séreuse</i></p>				

	<p><i>L'examen anatomopathologique de pièce d'exérèse inclut : l'échantillonnage, la fixation, l'inclusion, la préparation microscopique avec une coloration standard à base d'hémalun ou d'hématoxyline-éosine ou de phloxine avec ou sans safran, avec ou sans photographie, l'interprétation, les éventuels réexamens aux divers stades de réalisation, le compte rendu, le codage</i></p> <p><i>Avec ou sans :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>– coloration spéciale</i> <i>– coupes sériées</i> <i>– empreinte par apposition cellulaire</i> <i>– écrasis cellulaire</i> <p><i>Facturation :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>– un seul acte peut être facturé que l'exérèse soit monobloc ou en fragments non différenciés par le préleveur, partielle ou totale, pour chaque structure anatomique</i> <p><i>La pièce d'exérèse pour examen anatomopathologique à visée carcinologique inclut :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>– les structures anatomiques ayant un rapport de continuité ou de contiguïté [organes de voisinage] quel qu'en soit le nombre</i> <i>– les éventuelles recoupes</i> <i>– les nœuds [ganglions] lymphatiques ou groupes lymphonodaux [ganglionnaires lymphatiques] satellites non différenciés par le préleveur</i> <p><i>Par examen anatomopathologique à visée carcinologique, on entend : examen anatomopathologique de pièce d'exérèse de lésion présumée cancéreuse ou précancéreuse</i></p> <p><i>L'examen anatomopathologique à visée carcinologique, inclut : l'examen anatomopathologique de lésion cancéreuse de découverte fortuite lors de l'intervention ou de l'examen anatomopathologique</i></p> <p><i>À l'exclusion de : examen anatomopathologique de lésion précancéreuse de découverte fortuite lors de l'examen anatomopathologique</i></p> <p><i>Coder éventuellement :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>– examen anatomopathologique de pièce d'exérèse d'une autre structure anatomique différenciée par le préleveur</i> <i>– examen anatomopathologique de pièce d'exérèse de groupes lymphonodaux [ganglionnaires lymphatiques] différenciés par le préleveur ou de pièce de curage lymphonodal [ganglionnaire]</i> 				
ENQX011	Examen histopathologique de biopsie d'artère avec coloration spéciale	1	0		
DZQX005	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'exérèse de tumeur du cœur	1	0		

b) En conséquence, la subdivision « 04.01.10 Autres actes diagnostiques sur l'appareil circulatoire » est renumérotée « 04.01.11 Autres actes diagnostiques sur l'appareil circulatoire »

4° Après la subdivision 05.01.07, créer la subdivision « 05.01.08 Examen anatomopathologique des systèmes immunitaire et hématopoïétique » ainsi rédigée :

CODE	TEXTE	ACTIVITE	PHASE	Rembt. ss Cdtions	Accord Préalable
	05.01.08 Examen anatomopathologique des systèmes immunitaire et hématopoïétique				

Par structure anatomique, on entend : élément du corps humain, unitissulaire ou pluritissulaire, topographiquement délimité, constituant un ensemble organisé destiné à remplir un rôle déterminé ou une fonction. Il peut s'agir par exemple :

- d'un organe : estomac, peau, muscle,*
- d'une entité concourant à une finalité caractéristique : méninge, séreuse,*
- d'une région anatomique : médiastin, région rétropéritonéale*

Par biopsie, on entend : prélèvement sur une structure anatomique d'un fragment biopsique ou de fragments biopsiques multiples non distingués les uns des autres lors du prélèvement.

L'examen histopathologique de biopsie inclut : l'échantillonnage, la fixation, l'inclusion, la préparation microscopique avec une coloration standard à base d'hémalun ou d'hématoxyline-éosine ou de phloxine avec ou sans safran, avec ou sans photographie, l'interprétation, les éventuels réexamens aux divers stades de réalisation, le compte rendu, le codage

Avec ou sans :

- coloration spéciale*
- coupes sériées*
- empreinte par apposition cellulaire*
- écrasis cellulaire*

Par pièce d'exérèse, on entend : exérèse partielle ou totale, monobloc ou en plusieurs fragments non différenciés par le préleveur, pour chaque structure anatomique

Par berge, on entend : limite de la résection [incision].

Par recoupe, on entend : exérèse supplémentaire effectuée par le préleveur, au-delà des berges de l'exérèse initiale

Avec ou sans : examen de berge

Par groupe lymphonodal [ganglionnaire lymphatique], on entend : ensemble de nœuds [ganglions] lymphatiques non différenciés par le préleveur au cours d'un curage lymphonodal [ganglionnaire]

L'examen anatomopathologique, inclut : l'examen macroscopique et microscopique de pièce d'exérèse

L'examen anatomopathologique d'un organe inclut : l'examen du feuillet viscéral de son éventuelle séreuse

L'examen anatomopathologique de pièce d'exérèse inclut : l'échantillonnage, la fixation, l'inclusion, la préparation microscopique avec une coloration standard à base d'hémalun ou d'hématoxyline-éosine ou de phloxine avec ou sans safran, avec ou sans photographie, l'interprétation, les éventuels réexamens aux divers stades de réalisation, le compte rendu, le codage

Avec ou sans :

- coloration spéciale*
- coupes sériées*
- empreinte par apposition cellulaire*
- écrasis cellulaire*

	<p>Facturation :</p> <ul style="list-style-type: none"> – un seul acte peut être facturé que l'exérèse soit monobloc ou en fragments non différenciés par le préleveur, partielle ou totale, pour chaque structure anatomique <p><i>La pièce d'exérèse pour examen anatomopathologique à visée carcinologique inclut :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – les structures anatomiques ayant un rapport de continuité ou de contiguïté [organes de voisinage] quel qu'en soit le nombre – les éventuelles recoupes – les nœuds [ganglions] lymphatiques ou groupes lymphonodaux [ganglionnaires lymphatiques] satellites non différenciés par le préleveur <p><i>Par examen anatomopathologique à visée carcinologique, on entend : examen anatomopathologique de pièce d'exérèse de lésion présumée cancéreuse ou précancéreuse</i></p> <p><i>L'examen anatomopathologique à visée carcinologique, inclut : l'examen anatomopathologique de lésion cancéreuse de découverte fortuite lors de l'intervention ou de l'examen anatomopathologique</i></p> <p><i>À l'exclusion de : examen anatomopathologique de lésion précancéreuse de découverte fortuite lors de l'examen anatomopathologique</i></p> <p><i>Coder éventuellement :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – examen anatomopathologique de pièce d'exérèse d'une autre structure anatomique différenciée par le préleveur – examen anatomopathologique de pièce d'exérèse de groupes lymphonodaux [ganglionnaires lymphatiques] différenciés par le préleveur ou de pièce de curage lymphonodal [ganglionnaire] 				
	05.01.08.01 Examen histopathologique de biopsie de structure anatomique des systèmes immunitaire et hématopoïétique				
FCQX028	Examen histopathologique de biopsie de nœud [ganglion] lymphatique	1	0		
FDQX007	Examen histopathologique de biopsie de moelle osseuse avec coloration spéciale	1	0		
	<p>05.01.08.02 Examen anatomopathologique de pièce d'exérèse d'organe du système lymphatique</p> <p><i>L'examen anatomopathologique de pièce d'exérèse d'un nœud [ganglion] lymphatique sentinelle inclut : l'analyse histologique systématique en coupes sériées de 2 à 3 mm d'épaisseur de la totalité du ganglion prélevé, colorées à l'hématoxyline-éosine. Un résultat positif est défini actuellement par la présence d'au moins une lésion métastatique de diamètre supérieur à 0.2 mm</i></p>				
FCQX004	Examen anatomopathologique de pièce d'exérèse de nœud [ganglion] lymphatique À l'exclusion de : examen anatomopathologique de pièce d'exérèse de nœud [ganglion] lymphatique sentinelle (FCQX005, FCQX008, FCQX007)	1	0		
FCQX005	Examen anatomopathologique de pièce d'exérèse d'un nœud [ganglion] lymphatique sentinelle	1	0		
FCQX008	Examen anatomopathologique de pièce d'exérèse de 2 nœuds [ganglions] lymphatiques sentinelles	1	0		
FCQX007	Examen anatomopathologique de pièce d'exérèse de 3 nœuds [ganglions] lymphatiques sentinelles	1	0		

FCQX006	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'exérèse d'un groupe lymphonodal [ganglionnaire lymphatique]	1	0		
FCQX010	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièces d'exérèse de 2 ou 3 groupes lymphonodaux [ganglionnaires lymphatiques]	1	0		
FCQX012	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièces d'exérèse de 4 à 6 groupes lymphonodaux [ganglionnaires lymphatiques]	1	0		
FCQX011	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièces d'exérèse de 7 groupes lymphonodaux [ganglionnaires lymphatiques] ou plus	1	0		
	05.01.08.03 Examen anatomopathologique de pièce d'exérèse d'autres organes des systèmes immunitaire et hématopoïétique				
FAQX004	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'amygdalectomie	1	0		
FBQX004	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'exérèse du thymus ou de vestiges thymiques	1	0		
FFQX005	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce de splénectomie	1	0		

5° Après la subdivision 06.01.10, créer la subdivision « 06.01.11 Examen anatomopathologique de l'appareil respiratoire » ainsi rédigée :

CODE	TEXTE	ACTIVITE	PHASE	Rembt. ss Cdtions	Accord Préalable
	<p>06.01.11 Examen anatomopathologique de l'appareil respiratoire</p> <p><i>Par structure anatomique, on entend : élément du corps humain, unitissulaire ou pluritissulaire, topographiquement délimité, constituant un ensemble organisé destiné à remplir un rôle déterminé ou une fonction. Il peut s'agir par exemple :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – d'un organe : estomac, peau, muscle, – d'une entité concourant à une finalité caractéristique : méninge, séreuse, – d'une région anatomique : médiastin, région rétropéritonéale <p><i>Par prélèvements non différenciés [non individualisés], on entend : prélèvements multiples, quels que soient leur nombre et leurs modalités, non distingués les uns des autres lors du prélèvement</i></p> <p><i>Par prélèvements différenciés [individualisés], on entend : prélèvements multiples, quels que soient leur nombre et leurs modalités, distingués les uns des autres lors du prélèvement</i></p> <p><i>L'examen cytopathologique d'un prélèvement inclut : la préparation de l'échantillon, sa fixation, la préparation microscopique avec une coloration standard, avec ou sans photographie, l'interprétation, les éventuels réexamens aux divers stades de réalisation, le compte rendu et le codage</i></p> <p><i>Avec ou sans : coloration spéciale</i></p> <p><i>Par biopsie, on entend : prélèvement sur une structure anatomique d'un fragment biopsique ou de fragments biopsiques multiples non distingués les uns des autres lors du prélèvement.</i></p>				

L'examen histopathologique de biopsie inclut : l'échantillonnage, la fixation, l'inclusion, la préparation microscopique avec une coloration standard à base d'hémalun ou d'héματοxyline-éosine ou de phloxine avec ou sans safran, avec ou sans photographie, l'interprétation, les éventuels réexamens aux divers stades de réalisation, le compte rendu, le codage

Avec ou sans :

- coloration spéciale*
- coupes sériées*
- empreinte par apposition cellulaire*
- écrasis cellulaire*

Par pièce d'exérèse, on entend : exérèse partielle ou totale, monobloc ou en plusieurs fragments non différenciés par le préleveur, pour chaque structure anatomique

Par berge, on entend : limite de la résection [incision].

Par recoupe, on entend : exérèse supplémentaire effectuée par le préleveur, au-delà des berges de l'exérèse initiale

Avec ou sans : examen de berge

Par groupe lymphonodal [ganglionnaire lymphatique], on entend : ensemble de nœuds [ganglions] lymphatiques non différenciés par le préleveur au cours d'un curage lymphonodal [ganglionnaire]

L'examen anatomopathologique, inclut : l'examen macroscopique et microscopique de pièce d'exérèse

L'examen anatomopathologique d'un organe inclut : l'examen du feuillet viscéral de son éventuelle séreuse

L'examen anatomopathologique de pièce d'exérèse inclut : l'échantillonnage, la fixation, l'inclusion, la préparation microscopique avec une coloration standard à base d'hémalun ou d'héματοxyline-éosine ou de phloxine avec ou sans safran, avec ou sans photographie, l'interprétation, les éventuels réexamens aux divers stades de réalisation, le compte rendu, le codage

Avec ou sans :

- coloration spéciale*
- coupes sériées*
- empreinte par apposition cellulaire*
- écrasis cellulaire*

Facturation :

– un seul acte peut être facturé que l'exérèse soit monobloc ou en fragments non différenciés par le préleveur, partielle ou totale, pour chaque structure anatomique

La pièce d'exérèse pour examen anatomopathologique à visée carcinologique inclut :

- les structures anatomiques ayant un rapport de continuité ou de contiguïté [organes de voisinage] quel qu'en soit le nombre*
- les éventuelles recoupes*
- les nœuds [ganglions] lymphatiques ou groupes lymphonodaux [ganglionnaires lymphatiques] satellites non différenciés par le préleveur*

Par examen anatomopathologique à visée carcinologique, on entend : examen anatomopathologique de pièce d'exérèse de lésion présumée cancéreuse ou précancéreuse

	<p><i>L'examen anatomopathologique à visée carcinologique, inclut : l'examen anatomopathologique de lésion cancéreuse de découverte fortuite lors de l'intervention ou de l'examen anatomopathologique</i></p> <p><i>A l'exclusion de : examen anatomopathologique de lésion précancéreuse de découverte fortuite lors de l'examen anatomopathologique</i></p> <p><i>Coder éventuellement :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>– examen anatomopathologique de pièce d'exérèse d'une autre structure anatomique différenciée par le préleveur</i> <i>– examen anatomopathologique de pièce d'exérèse de groupes lymphonodaux [ganglionnaires lymphatiques] différenciés par le préleveur ou de pièce de curage lymphonodal [ganglionnaire]</i> 				
	<p>06.01.11.01 Examen cytopathologique de prélèvement de l'appareil respiratoire</p> <p><i>À l'exclusion de : examen cytopathologique en phase liquide [technique monocouche] (cf. 17.02.01.02)</i></p>				
GEQX002	Examen cytopathologique de produit de lavage bronchioloalvéolaire, non différencié, avec coloration spéciale	1	0		
GEQX001	Examen cytopathologique de produit de lavage bronchioloalvéolaire, différencié, avec coloration spéciale	1	0		
	<p>06.01.11.02 Examen histopathologique de biopsie de l'appareil respiratoire</p>				
GFQX020	Examen histopathologique de biopsie de poumon avec coloration spéciale pour diagnostic d'affection non carcinologique	1	0		
	<p>06.01.11.03 Examen anatomopathologique de pièce d'exérèse du haut appareil respiratoire</p>				
GCQX004	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'exérèse de cavité nasale [fosse nasale] et/ou de sinus paranasal	1	0		
GCQX005	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'exérèse du rhinopharynx	1	0		
GDQX004	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce de cordectomie laryngée	1	0		
GDQX008	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce de laryngectomie partielle et/ou de pharyngectomie partielle <i>À l'exclusion de : Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce de laryngectomie partielle verticale ou de laryngectomie totale (GDQX005)</i>	1	0		
GDQX005	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce de laryngectomie partielle verticale ou de laryngectomie totale	1	0		
	<p>06.01.11.04 Examen anatomopathologique de pièce d'exérèse de l'appareil respiratoire intrathoracique</p>				
GFQX006	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'exérèse pulmonaire non anatomique et/ou de segmentectomie, non différenciées, sans résection de côte ni de vertèbre	1	0		
GFQX009	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'exérèse pulmonaire non anatomique et/ou de segmentectomie, différenciées, sans résection de côte ni de vertèbre	1	0		
GFQX010	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'exérèse pulmonaire non anatomique et/ou de segmentectomie, avec résection de côte et/ou de vertèbre	1	0		

GFQX004	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'exérèse d'une lobectomie pulmonaire, sans résection de côte ni de vertèbre	1	0		
GFQX008	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce de pneumonectomie ou de lobectomies pulmonaires multiples, sans résection de côte ni de vertèbre <i>Avec ou sans : examen à visée carcinologique de pièce d'exérèse pulmonaire non anatomique et/ou de segmentectomie</i>	1	0		
GFQX005	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'exérèse d'une lobectomie pulmonaire, avec résection de côte et/ou de vertèbre	1	0		
GFQX007	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce de pneumonectomie ou de lobectomies pulmonaires multiples, avec résection de côte et/ou de vertèbre <i>Avec ou sans : examen à visée carcinologique de pièce d'exérèse pulmonaire non anatomique et/ou de segmentectomie</i>	1	0		
GGQX004	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'exérèse de tumeur de plèvre <i>Avec ou sans : Examen anatomopathologique à visée carcinologique de résection de côte et/ou de vertèbre et/ou de poumon</i>	1	0		

6° a) Après la subdivision 07.01.12, insérer la subdivision « 07.01.13 Examen anatomopathologique de l'appareil digestif » ainsi rédigée :

CODE	TEXTE	ACTIVITE	PHASE	Remb. ss Cdtions	Accord Préalable
	<p>07.01.13 Examen anatomopathologique de l'appareil digestif</p> <p><i>Par structure anatomique, on entend : élément du corps humain, unitissulaire ou pluritissulaire, topographiquement délimité, constituant un ensemble organisé destiné à remplir un rôle déterminé ou une fonction. Il peut s'agir par exemple:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – d'un organe : estomac, peau, muscle, – d'une entité concourant à une finalité caractéristique : méninge, séreuse, – d'une région anatomique : médiastin, région rétropéritonéale <p><i>Par biopsie, on entend : prélèvement sur une structure anatomique d'un fragment biopsique ou de fragments biopsiques multiples non distingués les uns des autres lors du prélèvement.</i></p> <p><i>L'examen histopathologique de biopsie inclut : l'échantillonnage, la fixation, l'inclusion, la préparation microscopique avec une coloration standard à base d'hémalun ou d'héματοxyline-éosine ou de phloxine avec ou sans safran, avec ou sans photographie, l'interprétation, les éventuels réexamens aux divers stades de réalisation, le compte rendu, le codage</i></p> <p><i>Avec ou sans :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – coloration spéciale – coupes sériées – empreinte par apposition cellulaire – écrasis cellulaire 				

Par pièce d'exérèse, on entend : exérèse partielle ou totale, monobloc ou en plusieurs fragments non différenciés par le préleveur, pour chaque structure anatomique

Par berge, on entend : limite de la résection [incision].

*Par recoupe, on entend : exérèse supplémentaire effectuée par le préleveur, au-delà des berges de l'exérèse initiale
Avec ou sans : examen de berge*

Par groupe lymphonodal [ganglionnaire lymphatique], on entend : ensemble de nœuds [ganglions] lymphatiques non différenciés par le préleveur au cours d'un curage lymphonodal [ganglionnaire]

L'examen anatomopathologique, inclut : l'examen macroscopique et microscopique de pièce d'exérèse

L'examen anatomopathologique d'un organe inclut : l'examen du feuillet viscéral de son éventuelle séreuse

L'examen anatomopathologique de pièce d'exérèse inclut : l'échantillonnage, la fixation, l'inclusion, la préparation microscopique avec une coloration standard à base d'hémalun ou d'héματοxyline-éosine ou de phloxine avec ou sans safran, avec ou sans photographie, l'interprétation, les éventuels réexamens aux divers stades de réalisation, le compte rendu, le codage

Avec ou sans :

- coloration spéciale*
- coupes sériées*
- empreinte par apposition cellulaire*
- écrasis cellulaire*

Facturation :

– un seul acte peut être facturé que l'exérèse soit monobloc ou en fragments non différenciés par le préleveur, partielle ou totale, pour chaque structure anatomique

La pièce d'exérèse pour examen anatomopathologique à visée carcinologique inclut :

- les structures anatomiques ayant un rapport de continuité ou de contiguïté [organes de voisinage] quel qu'en soit le nombre*
- les éventuelles recoupes*
- les nœuds [ganglions] lymphatiques ou groupes lymphonodaux [ganglionnaires lymphatiques] satellites non différenciés par le préleveur*

Par examen anatomopathologique à visée carcinologique, on entend : examen anatomopathologique de pièce d'exérèse de lésion présumée cancéreuse ou précancéreuse

L'examen anatomopathologique à visée carcinologique, inclut : l'examen anatomopathologique de lésion cancéreuse de découverte fortuite lors de l'intervention ou de l'examen anatomopathologique

À l'exclusion de : examen anatomopathologique de lésion précancéreuse de découverte fortuite lors de l'examen anatomopathologique

Coder éventuellement :

- examen anatomopathologique de pièce d'exérèse d'une autre structure anatomique différenciée par le préleveur*
- examen anatomopathologique de pièce d'exérèse de groupes lymphonodaux [ganglionnaires lymphatiques] différenciés par le préleveur ou de pièce de curage lymphonodal [ganglionnaire]*

	07.01.13.01 Examen histopathologique de biopsie de l'appareil digestif				
HLQX013	Examen histopathologique de biopsie de foie avec coloration spéciale pour diagnostic d'affection non carcinologique	1	0		
	07.01.13.02 Examen anatomopathologique de pièce d'exérèse de la bouche ou du pharynx				
HAQX005	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'exérèse de lèvre, de commissure labiale et/ou de muqueuse buccale	1	0		
HAQX017	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce de glossectomie, de pelvectomie buccale, de pelviglossectomie ou d'oropharyngectomie sans mandibulectomie	1	0		
HAQX004	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce de pelvimandibulectomie, de pelvi-glosso-mandibulectomie ou d'oropharyngectomie avec mandibulectomie	1	0		
HCQX004	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'exérèse de glande salivaire	1	0		
HDQX007	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce de pharyngolaryngectomie totale	1	0		
	07.01.13.03 Examen anatomopathologique de pièce d'exérèse du tube digestif				
HEQX005	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'exérèse endoscopique de l'œsophage	1	0		
HEQX004	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'œsophagectomie partielle ou totale	1	0		
HEQX008	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'œsophago-pharyngo-laryngectomie ou d'œsophagogastrrectomie <i>Coder éventuellement : Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce de splénectomie (FFQX005)</i>	1	0		
HFQX005	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'exérèse endoscopique de l'estomac	1	0		
HFQX004	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce de gastrectomie partielle	1	0		
HFQX008	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce de gastrectomie totale ou de dégastrogastrectomie <i>Coder éventuellement : Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce de splénectomie (FFQX005)</i>	1	0		
HGQX003	Examen anatomopathologique de pièce d'exérèse intestinale pour maladie inflammatoire chronique de l'intestin [MICI] <i>Examen anatomopathologique pour rectocolite hémorragique, maladie de Crohn ou colite indétournée</i>	1	0		
HGQX005	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'exérèse endoscopique de l'intestin grêle	1	0		
HGQX008	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'exérèse segmentaire de l'intestin grêle	1	0		
HHQX007	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'appendicectomie	1	0		
HHQX005	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'exérèse endoscopique de 1 ou 2 lésions du côlon et/ou du rectum	1	0		
HHQX004	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'exérèse endoscopique de 3 à 5 lésions du côlon et/ou du rectum	1	0		
HHQX008	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'exérèse endoscopique de 6 lésions ou plus du côlon et/ou du rectum	1	0		

HHQX006	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce de colectomie partielle ou de rectosigmoïdectomie sans résection du mésorectum	1	0		
HHQX010	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce de colectomie totale	1	0		
HHQX011	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce de coloprotectomie totale	1	0		
HJQX004	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de rectosigmoïdectomie, ou d'exérèse partielle ou totale de rectum, emportant le mésorectum	1	0		
HKQX005	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'exérèse du canal anal et/ou de la marge anale	1	0		
	07.01.13.04 Examen anatomopathologique de pièce d'exérèse du foie, pancréas ou péritoine				
HLQX004	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'une hépatectomie partielle	1	0		
HLQX005	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièces de plusieurs hépatectomies partielles	1	0		
HLQX008	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'hépatectomie totale	1	0		
HMQX005	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce de cholécystectomie	1	0		
HMQX004	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'exérèse de conduit biliaire extrahépatique	1	0		
HNQX004	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'exérèse de la papille duodénale majeure [ampullectomie]	1	0		
HNQX008	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce de pancréatectomie partielle, sans splénectomie	1	0		
HNQX007	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce de pancréatectomie partielle avec splénectomie	1	0		
HNQX006	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce de duodéno pancréatectomie partielle ou totale <i>Avec ou sans : Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce de splénectomie (FFQX005)</i>	1	0		
HPQX005	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'exérèse de tumeur du grand omentun, du péritoine et/ou de repli péritonéal [més] <i>Facturation :</i> – ne peut être codé en sus d'un examen anatomopathologique à visée carcinologique d'une autre structure anatomique intraabdominale	1	0		

b) En conséquence, la subdivision « 07.01.13 Autres actes diagnostiques sur l'appareil digestif » est renumérotée « 07.01.14 Autres actes diagnostiques sur l'appareil digestif »

7° a) Après la subdivision 08.01.08, insérer la subdivision 08.01.09 « Examen anatomopathologique de l'appareil urinaire et génital » ainsi rédigée :

CODE	TEXTE	ACTIVITE	PHASE	Remb. ss Cdtions	Accord Préalable
	08.01.09 Examen anatomopathologique de l'appareil urinaire et génital				

Par structure anatomique, on entend : élément du corps humain, unitissulaire ou pluritissulaire, topographiquement délimité, constituant un ensemble organisé destiné à remplir un rôle déterminé ou une fonction. Il peut s'agir par exemple :

- d'un organe : estomac, peau, muscle,*
- d'une entité concourant à une finalité caractéristique : méninge, séreuse,*
- d'une région anatomique : médiastin, région rétropéritonéale*

L'examen cytopathologique d'un prélèvement inclut : la préparation de l'échantillon, sa fixation, la préparation microscopique avec une coloration standard, avec ou sans photographie, l'interprétation, les éventuels réexamens aux divers stades de réalisation, le compte rendu et le codage

Avec ou sans : coloration spéciale

Par biopsie, on entend : prélèvement sur une structure anatomique d'un fragment biopsique ou de fragments biopsiques multiples non distingués les uns des autres lors du prélèvement.

L'examen histopathologique de biopsie inclut : l'échantillonnage, la fixation, l'inclusion, la préparation microscopique avec une coloration standard à base d'hémalun ou d'hématoxyline-éosine ou de phloxine avec ou sans safran, avec ou sans photographie, l'interprétation, les éventuels réexamens aux divers stades de réalisation, le compte rendu, le codage

Avec ou sans :

- coloration spéciale*
- coupes sériées*
- empreinte par apposition cellulaire*
- écrasis cellulaire*

L'examen histopathologique de fragments d'exérèse inclut : l'échantillonnage, la fixation, l'inclusion, la préparation microscopique avec une coloration standard à base d'hémalun ou d'hématoxyline-éosine ou de phloxine avec ou sans safran, avec ou sans photographie, l'interprétation, les éventuels réexamens aux divers stades de réalisation, le compte rendu, le codage

Avec ou sans :

- coloration spéciale*
- coupes sériées*
- empreinte par apposition cellulaire*
- écrasis cellulaire*

Facturation :

- un seul acte peut être facturé que l'exérèse soit monobloc ou en fragments non différenciés par le préleveur, partielle ou totale, pour chaque structure anatomique*

Par pièce d'exérèse, on entend : exérèse partielle ou totale, monobloc ou en plusieurs fragments non différenciés par le préleveur, pour chaque structure anatomique

Par berge, on entend : limite de la résection [incision].

Par recoupe, on entend : exérèse supplémentaire effectuée par le préleveur, au-delà des berges de l'exérèse initiale

Avec ou sans : examen de berge

	<p><i>Par groupe lymphonodal [ganglionnaire lymphatique], on entend : ensemble de nœuds [ganglions] lymphatiques non différenciés par le préleveur au cours d'un curage lymphonodal [ganglionnaire]</i></p> <p><i>L'examen anatomopathologique, inclut : l'examen macroscopique et microscopique de pièce d'exérèse</i></p> <p><i>L'examen anatomopathologique d'un organe inclut : l'examen du feuillet viscéral de son éventuelle séreuse</i></p> <p><i>L'examen anatomopathologique de pièce d'exérèse inclut : l'échantillonnage, la fixation, l'inclusion, la préparation microscopique avec une coloration standard à base d'hémalun ou d'hématoxyline-éosine ou de phloxine avec ou sans safran, avec ou sans photographie, l'interprétation, les éventuels réexamens aux divers stades de réalisation, le compte rendu, le codage</i></p> <p><i>Avec ou sans :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>– coloration spéciale</i> <i>– coupes sériées</i> <i>– empreinte par apposition cellulaire</i> <i>– écrasis cellulaire</i> <p><i>Facturation :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>– un seul acte peut être facturé que l'exérèse soit monobloc ou en fragments non différenciés par le préleveur, partielle ou totale, pour chaque structure anatomique</i> <p><i>La pièce d'exérèse pour examen anatomopathologique à visée carcinologique inclut :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>– les structures anatomiques ayant un rapport de continuité ou de contiguïté [organes de voisinage] quel qu'en soit le nombre</i> <i>– les éventuelles recoupes</i> <i>– les nœuds [ganglions] lymphatiques ou groupes lymphonodaux [ganglionnaires lymphatiques] satellites non différenciés par le préleveur</i> <p><i>Par examen anatomopathologique à visée carcinologique, on entend : examen anatomopathologique de pièce d'exérèse de lésion présumée cancéreuse ou précancéreuse</i></p> <p><i>L'examen anatomopathologique à visée carcinologique, inclut : l'examen anatomopathologique de lésion cancéreuse de découverte fortuite lors de l'intervention ou de l'examen anatomopathologique</i></p> <p><i>À l'exclusion de : examen anatomopathologique de lésion précancéreuse de découverte fortuite lors de l'examen anatomopathologique</i></p> <p><i>Coder éventuellement :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>– examen anatomopathologique de pièce d'exérèse d'une autre structure anatomique différenciée par le préleveur</i> <i>– examen anatomopathologique de pièce d'exérèse de groupes lymphonodaux [ganglionnaires lymphatiques] différenciés par le préleveur ou de pièce de curage lymphonodal [ganglionnaire]</i> 				
	08.01.09.01 Examen cytopathologique du col de l'utérus				
	<p><i>Facturation :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>– l'examen cytopathologique de prélèvement vaginal ne peut pas être facturé en sus de l'examen cytopathologique de prélèvement du col de l'utérus</i> 				
JKQX001	Examen cytopathologique de dépistage de prélèvement [frottis] du col de l'utérus	1	0		

	À l'exclusion de : Examen cytopathologique de dépistage en phase liquide [technique monocouche] de prélèvement [frottis] du col de l'utérus (JKQX008)				
JKQX027	Examen cytopathologique de contrôle de prélèvement [frottis] du col de l'utérus À l'exclusion de : Examen cytopathologique de contrôle en phase liquide [technique monocouche] de prélèvement [frottis] du col de l'utérus (JKQX015) <i>Indication : selon les recommandations pour la pratique clinique de septembre 2002 de l'Agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé [ANAES] :</i> – atypies des cellules malpighiennes de signification indéterminée [ASC-US] ou lésion malpighienne intra-épithéliale de bas grade [LGSIL] – absence de lésion malpighienne intra-épithéliale ou de signe de malignité [NIL/M], en présence de modifications réactionnelles ou après préparation œstrogénique chez la femme ménopausée – surveillance de lésion malpighienne intra-épithéliale, carcinome malpighien ou anomalies des cellules glandulaires, après colposcopie avec biopsie dirigée, curetage de l'endocol et/ou de l'endomètre, conisation ou hystérectomie selon le système de Bethesda	1	0		
JKQX008	Examen cytopathologique de dépistage en phase liquide [technique monocouche] de prélèvement [frottis] du col de l'utérus	1	0		
JKQX015	Examen cytopathologique de contrôle en phase liquide [technique monocouche] de prélèvement [frottis] du col de l'utérus <i>Indication : selon les recommandations pour la pratique clinique de septembre 2002 de l'Agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé [ANAES] :</i> – atypies des cellules malpighiennes de signification indéterminée [ASC-US] ou lésion malpighienne intra-épithéliale de bas grade [LGSIL] – absence de lésion malpighienne intra-épithéliale ou de signe de malignité [NIL/M], en présence de modifications réactionnelles ou après préparation œstrogénique chez la femme ménopausée – surveillance de lésion malpighienne intra-épithéliale, carcinome malpighien ou anomalies des cellules glandulaires, après colposcopie avec biopsie dirigée, curetage de l'endocol et/ou de l'endomètre, conisation ou hystérectomie selon le système de Bethesda	1	0		
	08.01.09.02 Examen histopathologique de l'appareil urinaire et génital				
JAQX006	Examen histopathologique de biopsie de rein avec coloration spéciale pour diagnostic d'affection non carcinologique	1	0		
JDQX002	Examen histopathologique de fragments d'exérèse endoscopique de la vessie	1	0		
JGQX001	Examen histopathologique de fragments d'exérèse endoscopique de la prostate	1	0		
	08.01.09.03 Examen anatomopathologique de pièce d'exérèse de l'appareil urinaire				
JAQX004	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce de néphrectomie totale ou de néphro-urétérectomie	1	0		
JAQX005	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce de néphrectomie partielle	1	0		
JCQX004	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'urétérectomie partielle ou totale	1	0		

JDQX005	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce de cystectomie partielle	1	0		
JDQX004	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce de cystectomie totale	1	0		
JEQX005	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'urétérectomie partielle ou totale	1	0		
	08.01.09.04 Examen anatomopathologique de pièce d'exérèse de l'appareil génital masculin				
JGQX004	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce de vésiculoprostatectomie totale	1	0		
JGQX005	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce de vésiculo-prostato-cystectomie totale	1	0		
JHQX004	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'orchidectomie partielle	1	0		
JHQX005	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'orchidectomie totale	1	0		
JHQX008	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'amputation partielle du pénis	1	0		
JHQX007	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'amputation totale du pénis	1	0		
	08.01.09.05 Examen anatomopathologique de pièce d'exérèse de l'appareil génital féminin				
JJQX008	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce de salpingectomie	1	0		
JJQX004	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'une ovariectomie partielle ou totale <i>Avec ou sans : examen anatomopathologique de trompe utérine [de Fallope] homolatérale</i>	1	0		
JJQX005	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce de plusieurs ovariectomies partielle et/ou totale <i>Avec ou sans : examen anatomopathologique des trompes utérines [de Fallope]</i>	1	0		
JKQX004	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'hystérectomie, sans annexectomie	1	0		
JKQX005	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'hystérectomie, avec annexectomie	1	0		
JKQX020	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'hystérectomie, avec annexectomie et omentectomie	1	0		
JKQX007	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce de conisation du col de l'utérus	1	0		
JLQX004	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce de colpectomie partielle ou totale	1	0		
JKQX006	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce de trachélectomie [cervicectomie] ou de colpotrachélectomie	1	0		
JMQX005	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce de vulvectomie partielle	1	0		
JMQX004	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce de vulvectomie totale	1	0		
	08.01.09.06 Examen anatomopathologique de pièce d'exérèse du pelvis				
JFQX005	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce de pelvectomie antérieure	1	0		
JFQX004	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce de pelvectomie totale	1	0		

b) En conséquence, la subdivision « 08.01.09 Autres actes à visée diagnostique sur l'appareil urinaire et génital » est renumérotée « 08.01.10 Autres actes à visée diagnostique sur l'appareil urinaire et génital ».

8° Après la subdivision 09.01.06, créer la subdivision 09.01.07 « Examen anatomopathologique de l'embryon, du fœtus et du placenta » ainsi rédigée :

CODE	TEXTE	ACTIVITE	PHASE	Remb. ss Cdtions	Accord Préalable
	<p>09.01.07 Examen anatomopathologique de l'embryon, du fœtus et du placenta <i>Par structure anatomique, on entend : élément du corps humain, unitissulaire ou pluritissulaire, topographiquement délimité, constituant un ensemble organisé destiné à remplir un rôle déterminé ou une fonction. Il peut s'agir par exemple :</i> – d'un organe : estomac, peau, muscle, – d'une entité concourant à une finalité caractéristique : méninge, séreuse, – d'une région anatomique : médiastin, région rétropéritonéale</p> <p><i>L'examen anatomopathologique, inclut : l'examen macroscopique et microscopique de pièce d'exérèse</i></p> <p><i>L'examen anatomopathologique d'un organe inclut : l'examen du feuillet viscéral de son éventuelle séreuse</i></p> <p><i>L'examen anatomopathologique de placenta ou de produit d'avortement inclut : l'échantillonnage, la fixation, l'inclusion, la préparation microscopique avec une coloration standard à base d'hémalun ou d'hématoxyline-éosine ou de phloxine avec ou sans safran, avec ou sans photographie, l'interprétation, les éventuels réexamens aux divers stades de réalisation, le compte rendu, le codage</i></p> <p><i>Avec ou sans :</i> – coloration spéciale – coupes sériées – empreinte par apposition cellulaire – écrasis cellulaire</p> <p><i>L'autopsie médicale inclut : l'éviscération, l'examen macroscopique, l'examen microscopique des prélèvements.</i></p>				
JPQX007	Examen anatomopathologique d'un placenta complet avec cordon et membranes	1	0		
JPQX019	Examen anatomopathologique de plusieurs placentas complets avec cordons et membranes	1	0		
JQXX109	Examen anatomopathologique de produit d'avortement avant la 14^e semaine d'aménorrhée	1	0		
JQXX005	Autopsie médicale d'un fœtus ou d'un nouveau-né de moins de 4 jours de vie, sans examen de l'encéphale <i>Avec ou sans : examen radiographique</i>	1	0		
JQXX003	Autopsie médicale d'un fœtus ou d'un nouveau-né de moins de 4 jours de vie, avec examen de l'encéphale <i>Avec ou sans : examen radiographique</i>	1	0		
JQXX002	Autopsie médicale de 2 fœtus <i>Avec ou sans : examen radiographique</i>	1	0		
JQXX004	Autopsie médicale de 3 fœtus ou plus <i>Avec ou sans : examen radiographique</i>	1	0		

9° Après la subdivision 10.01.04, créer la subdivision 10.01.05 « Examen anatomopathologique des glandes endocrines » ainsi rédigée :

CODE	TEXTE	ACTIVITE	PHASE	Remb. ss Cdtions	Accord Préalable
	<p>10.01.05 Examen anatomopathologique des glandes endocrines</p> <p><i>Par structure anatomique, on entend : élément du corps humain, unitissulaire ou pluritissulaire, topographiquement délimité, constituant un ensemble organisé destiné à remplir un rôle déterminé ou une fonction. Il peut s'agir par exemple :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – d'un organe : estomac, peau, muscle, – d'une entité concourant à une finalité caractéristique : méninge, séreuse, – d'une région anatomique : médiastin, région rétropéritonéale <p><i>Par pièce d'exérèse, on entend : exérèse partielle ou totale, monobloc ou en plusieurs fragments non différenciés par le préleveur, pour chaque structure anatomique</i></p> <p><i>Par berge, on entend : limite de la résection [incision].</i></p> <p><i>Par recoupe, on entend : exérèse supplémentaire effectuée par le préleveur, au-delà des berges de l'exérèse initiale</i></p> <p><i>Avec ou sans : examen de berge</i></p> <p><i>Par groupe lymphonodal [ganglionnaire lymphatique], on entend : ensemble de nœuds [ganglions] lymphatiques non différenciés par le préleveur au cours d'un curage lymphonodal [ganglionnaire]</i></p> <p><i>L'examen anatomopathologique, inclut : l'examen macroscopique et microscopique de pièce d'exérèse</i></p> <p><i>L'examen anatomopathologique d'un organe inclut : l'examen du feuillet viscéral de son éventuelle séreuse</i></p> <p><i>L'examen anatomopathologique de pièce d'exérèse inclut : l'échantillonnage, la fixation, l'inclusion, la préparation microscopique avec une coloration standard à base d'hémalun ou d'hématoxyline-éosine ou de phloxine avec ou sans safran, avec ou sans photographie, l'interprétation, les éventuels réexamens aux divers stades de réalisation, le compte rendu, le codage</i></p> <p><i>Avec ou sans :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – coloration spéciale – coupes sériées – empreinte par apposition cellulaire – écrasis cellulaire <p><i>Facturation :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – un seul acte peut être facturé que l'exérèse soit monobloc ou en fragments non différenciés par le préleveur, partielle ou totale, pour chaque structure anatomique 				

	<p><i>La pièce d'exérèse pour examen anatomopathologique à visée carcinologique inclut :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – les structures anatomiques ayant un rapport de continuité ou de contiguïté [organes de voisinage] quel qu'en soit le nombre – les éventuelles recoupes – les nœuds [ganglions] lymphatiques ou groupes lymphonodaux [ganglionnaires lymphatiques] satellites non différenciés par le préleveur <p><i>Par examen anatomopathologique à visée carcinologique, on entend :</i> examen anatomopathologique de pièce d'exérèse de lésion présumée cancéreuse ou précancéreuse</p> <p><i>L'examen anatomopathologique à visée carcinologique, inclut :</i> l'examen anatomopathologique de lésion cancéreuse de découverte fortuite lors de l'intervention ou de l'examen anatomopathologique</p> <p><i>À l'exclusion de :</i> examen anatomopathologique de lésion précancéreuse de découverte fortuite lors de l'examen anatomopathologique</p> <p><i>Coder éventuellement :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – examen anatomopathologique de pièce d'exérèse d'une autre structure anatomique différenciée par le préleveur – examen anatomopathologique de pièce d'exérèse de groupes lymphonodaux [ganglionnaires lymphatiques] différenciés par le préleveur ou de pièce de curage lymphonodal [ganglionnaire] 				
KCQX005	<p>Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce de lobectomie ou de lobectomie thyroïdienne</p> <p><i>Avec ou sans :</i> examen anatomopathologique de parathyroïde emportée dans une exérèse monobloc</p>	1	0		
KCQX004	<p>Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce de thyroïdectomie subtotale ou totale</p> <p><i>Avec ou sans :</i> examen anatomopathologique de parathyroïde emportée dans une exérèse monobloc</p>	1	0		
KDQX005	<p>Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce de parathyroïdectomie</p>	1	0		
KEQX004	<p>Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce de surrénalectomie</p>	1	0		

10° Après la subdivision 15.01.06, créer la subdivision 15.01.07 « Examen anatomopathologique de l'appareil ostéoarticulaire et musculaire » ainsi rédigée :

CODE	TEXTE	ACTIVITE	PHASE	Remb. ss Cdtions	Accord Préalable
	<p>15.01.07 Examen anatomopathologique de l'appareil ostéoarticulaire et musculaire</p> <p><i>Par structure anatomique, on entend :</i> élément du corps humain, unitissulaire ou pluritissulaire, topographiquement délimité, constituant un ensemble organisé destiné à remplir un rôle déterminé ou une fonction. Il peut s'agir par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> – d'un organe : estomac, peau, muscle, – d'une entité concourant à une finalité caractéristique : méninge, séreuse, – d'une région anatomique : médiastin, région rétropéritonéale 				

Par pièce d'exérèse, on entend : exérèse partielle ou totale, monobloc ou en plusieurs fragments non différenciés par le préleveur, pour chaque structure anatomique

Par berge, on entend : limite de la résection [incision].

Par recoupe, on entend : exérèse supplémentaire effectuée par le préleveur, au-delà des berges de l'exérèse initiale

Avec ou sans : examen de berge

Par groupe lymphonodal [ganglionnaire lymphatique], on entend : ensemble de nœuds [ganglions] lymphatiques non différenciés par le préleveur au cours d'un curage lymphonodal [ganglionnaire]

L'examen anatomopathologique, inclut : l'examen macroscopique et microscopique de pièce d'exérèse

L'examen anatomopathologique d'un organe inclut : l'examen du feuillet viscéral de son éventuelle séreuse

L'examen anatomopathologique de pièce d'exérèse inclut : l'échantillonnage, la fixation, l'inclusion, la préparation microscopique avec une coloration standard à base d'hémalum ou d'hématoxyline-éosine ou de phloxine avec ou sans safran, avec ou sans photographie, l'interprétation, les éventuels réexamens aux divers stades de réalisation, le compte rendu, le codage

Avec ou sans :

- coloration spéciale*
- coupes sériées*
- empreinte par apposition cellulaire*
- écrasis cellulaire*

Facturation :

– un seul acte peut être facturé que l'exérèse soit monobloc ou en fragments non différenciés par le préleveur, partielle ou totale, pour chaque structure anatomique

La pièce d'exérèse pour examen anatomopathologique à visée carcinologique inclut :

- les structures anatomiques ayant un rapport de continuité ou de contiguïté [organes de voisinage] quel qu'en soit le nombre*
- les éventuelles recoupes*
- les nœuds [ganglions] lymphatiques ou groupes lymphonodaux [ganglionnaires lymphatiques] satellites non différenciés par le préleveur*

Par examen anatomopathologique à visée carcinologique, on entend : examen anatomopathologique de pièce d'exérèse de lésion présumée cancéreuse ou précancéreuse

L'examen anatomopathologique à visée carcinologique, inclut : l'examen anatomopathologique de lésion cancéreuse de découverte fortuite lors de l'intervention ou de l'examen anatomopathologique

À l'exclusion de : examen anatomopathologique de lésion précancéreuse de découverte fortuite lors de l'examen anatomopathologique

	<i>Coder éventuellement :</i> – examen anatomopathologique de pièce d'exérèse d'une autre structure anatomique différenciée par le préleveur – examen anatomopathologique de pièce d'exérèse de groupes lymphonodaux [ganglionnaires lymphatiques] différenciés par le préleveur ou de pièce de curage lymphonodal [ganglionnaire]				
	15.01.07.01 Examen anatomopathologique de pièce d'amputation de membre				
PZQX005	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'amputation partielle ou totale d'un doigt ou d'un orteil	1	0		
PZQX004	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'amputation partielle ou totale de main, de pied ou de plusieurs doigts ou orteils	1	0		
PZQX008	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'amputation partielle ou totale de membre <i>À l'exclusion de : examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'amputation partielle ou totale :</i> - d'un doigt ou d'un orteil (PZQX005) - de main, de pied ou de plusieurs doigts ou orteils (PZQX004)	1	0		
	15.01.07.02 Examen anatomopathologique de pièce d'exérèse de l'appareil ostéoarticulaire et musculaire, sans précision topographique				
PAQX004	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'exérèse de tumeur de l'os et/ou de cartilage	1	0		
PDQX005	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'exérèse de tumeur des tissus mous fasciaux et/ou sousfasciaux [aponévrotiques et/ou sousaponévrotiques]	1	0		

11° a) Après la subdivision 16.01.05, insérer la subdivision 16.01.06 « Examen anatomopathologique de la peau et des tissus mous » ainsi rédigée :

CODE	TEXTE	ACTIVITE	PHASE	Remb. ss Cdtions	Accord Préalable
	16.01.06 Examen anatomopathologique de la peau et des tissus mous <i>Par structure anatomique, on entend : élément du corps humain, unitissulaire ou pluritissulaire, topographiquement délimité, constituant un ensemble organisé destiné à remplir un rôle déterminé ou une fonction. Il peut s'agir par exemple :</i> – d'un organe : estomac, peau, muscle, – d'une entité concourant à une finalité caractéristique : méninge, séreuse, – d'une région anatomique : médiastin, région rétropéritonéale <i>L'examen cytopathologique d'un prélèvement inclut : la préparation de l'échantillon, sa fixation, la préparation microscopique avec une coloration standard, avec ou sans photographie, l'interprétation, les éventuels réexamens aux divers stades de réalisation, le compte rendu et le codage</i> <i>Avec ou sans : coloration spéciale</i>				

Par biopsie, on entend : prélèvement sur une structure anatomique d'un fragment biopsique ou de fragments biopsiques multiples non distingués les uns des autres lors du prélèvement.

L'examen histopathologique de biopsie inclut : l'échantillonnage, la fixation, l'inclusion, la préparation microscopique avec une coloration standard à base d'hémalum ou d'hématoxyline-éosine ou de phloxine avec ou sans safran, avec ou sans photographie, l'interprétation, les éventuels réexamens aux divers stades de réalisation, le compte rendu, le codage

Avec ou sans :

- coloration spéciale*
- coupes sériées*
- empreinte par apposition cellulaire*
- écrasis cellulaire*

Par pièce d'exérèse, on entend : exérèse partielle ou totale, monobloc ou en plusieurs fragments non différenciés par le préleveur, pour chaque structure anatomique

Par berge, on entend : limite de la résection [incision].

Par recoupe, on entend : exérèse supplémentaire effectuée par le préleveur, au-delà des berges de l'exérèse initiale

Avec ou sans : examen de berge

Par groupe lymphonodal [ganglionnaire lymphatique], on entend : ensemble de nœuds [ganglions] lymphatiques non différenciés par le préleveur au cours d'un curage lymphonodal [ganglionnaire]

L'examen anatomopathologique, inclut : l'examen macroscopique et microscopique de pièce d'exérèse

L'examen anatomopathologique d'un organe inclut : l'examen du feuillet viscéral de son éventuelle séreuse

L'examen anatomopathologique de pièce d'exérèse inclut : l'échantillonnage, la fixation, l'inclusion, la préparation microscopique avec une coloration standard à base d'hémalum ou d'hématoxyline-éosine ou de phloxine avec ou sans safran, avec ou sans photographie, l'interprétation, les éventuels réexamens aux divers stades de réalisation, le compte rendu, le codage

Avec ou sans :

- coloration spéciale*
- coupes sériées*
- empreinte par apposition cellulaire*
- écrasis cellulaire*

Facturation :

– un seul acte peut être facturé que l'exérèse soit monobloc ou en fragments non différenciés par le préleveur, partielle ou totale, pour chaque structure anatomique

	<p><i>La pièce d'exérèse pour examen anatomopathologique à visée carcinologique inclut :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>– les structures anatomiques ayant un rapport de continuité ou de contiguïté [organes de voisinage] quel qu'en soit le nombre</i> <i>– les éventuelles recoupes</i> <i>– les nœuds [ganglions] lymphatiques ou groupes lymphonodaux [ganglionnaires lymphatiques] satellites non différenciés par le préleveur</i> <p><i>Par examen anatomopathologique à visée carcinologique, on entend : examen anatomopathologique de pièce d'exérèse de lésion présumée cancéreuse ou précancéreuse</i></p> <p><i>L'examen anatomopathologique à visée carcinologique, inclut : l'examen anatomopathologique de lésion cancéreuse de découverte fortuite lors de l'intervention ou de l'examen anatomopathologique</i></p> <p><i>À l'exclusion de : examen anatomopathologique de lésion précancéreuse de découverte fortuite lors de l'examen anatomopathologique</i></p> <p><i>Coder éventuellement :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>– examen anatomopathologique de pièce d'exérèse d'une autre structure anatomique différenciée par le préleveur</i> <i>– examen anatomopathologique de pièce d'exérèse de groupes lymphonodaux [ganglionnaires lymphatiques] différenciés par le préleveur ou de pièce de curage lymphonodal [ganglionnaire]</i> 				
	16.01.06.01 Examen cytopathologique de prélèvement de la peau ou de muqueuse				
ZZQX107	Examen cytopathologique de l'étalement de produit de brossage, de grattage ou d'écouvillonnage de la peau ou de muqueuse <i>À l'exclusion de : examen cytopathologique de prélèvement [frottis] du col de l'utérus (JKQX001, JKQX027)</i>	1	0		
	16.01.06.02 Examen histopathologique de biopsie de la peau et des tissus mous				
QZQX021	Examen histopathologique de biopsie de peau avec coloration spéciale pour diagnostic d'affection non carcinologique	1	0		
QZQX014	Examen histopathologique de biopsie d'ongle avec coloration spéciale	1	0		
	16.01.06.03 Examen anatomopathologique de pièce d'exérèse de la peau et des tissus mous				
QZQX004	Examen anatomopathologique à visée carcinologique d'une pièce d'exérèse de peau et/ou de tissu mou susfascial [susaponévrotique] de moins de 5 cm²	1	0		
QZQX005	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'exérèse de peau et/ou de tissu mou susfascial [susaponévrotique] de 5 cm² ou plus	1	0		
QZQX032	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de plusieurs pièces d'exérèse de peau et/ou de tissu mou susfascial [susaponévrotique] de moins de 5 cm²	1	0		

b) En conséquence, la subdivision « 16.01.06 Autres actes diagnostiques sur la peau et les tissus mous » est renumérotée « 16.01.07 Autres actes diagnostiques sur la peau et les tissus mous ».

12° a) Après la subdivision 16.02.05, insérer la subdivision « 16.02.06 Examen anatomopathologique du sein » ainsi rédigée :

CODE	TEXTE	ACTIVITE	PHASE	Rembt. ss Cdtions	Accord Préalable
	<p>16.02.06 Examen anatomopathologique du sein</p> <p><i>Par structure anatomique, on entend : élément du corps humain, unitissulaire ou pluritissulaire, topographiquement délimité, constituant un ensemble organisé destiné à remplir un rôle déterminé ou une fonction. Il peut s'agir par exemple :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – d'un organe : estomac, peau, muscle, – d'une entité concourant à une finalité caractéristique : méninge, séreuse, – d'une région anatomique : médiastin, région rétropéritonéale <p><i>Par biopsie, on entend : prélèvement sur une structure anatomique d'un fragment biopsique ou de fragments biopsiques multiples non distingués les uns des autres lors du prélèvement.</i></p> <p><i>L'examen histopathologique de biopsie inclut : l'échantillonnage, la fixation, l'inclusion, la préparation microscopique avec une coloration standard à base d'hémalun ou d'hématoxyline-éosine ou de phloxine avec ou sans safran, avec ou sans photographie, l'interprétation, les éventuels réexamens aux divers stades de réalisation, le compte rendu, le codage</i></p> <p><i>Avec ou sans :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – coloration spéciale – coupes sériées – empreinte par apposition cellulaire – écrasis cellulaire <p><i>Par pièce d'exérèse, on entend : exérèse partielle ou totale, monobloc ou en plusieurs fragments non différenciés par le préleveur, pour chaque structure anatomique</i></p> <p><i>Par berge, on entend : limite de la résection [incision].</i></p> <p><i>Par recoupe, on entend : exérèse supplémentaire effectuée par le préleveur, au-delà des berges de l'exérèse initiale</i></p> <p><i>Avec ou sans : examen de berge</i></p> <p><i>Par groupe lymphonodal [ganglionnaire lymphatique], on entend : ensemble de nœuds [ganglions] lymphatiques non différenciés par le préleveur au cours d'un curage lymphonodal [ganglionnaire]</i></p> <p><i>L'examen anatomopathologique, inclut : l'examen macroscopique et microscopique de pièce d'exérèse</i></p> <p><i>L'examen anatomopathologique d'un organe inclut : l'examen du feuillet viscéral de son éventuelle séreuse</i></p>				

	<p><i>L'examen anatomopathologique de pièce d'exérèse inclut : l'échantillonnage, la fixation, l'inclusion, la préparation microscopique avec une coloration standard à base d'hémalun ou d'hématoxyline-éosine ou de phloxine avec ou sans safran, avec ou sans photographie, l'interprétation, les éventuels réexamens aux divers stades de réalisation, le compte rendu, le codage</i></p> <p><i>Avec ou sans :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>– coloration spéciale</i> <i>– coupes sériées</i> <i>– empreinte par apposition cellulaire</i> <i>– écrasis cellulaire</i> <p><i>Facturation :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>– un seul acte peut être facturé que l'exérèse soit monobloc ou en fragments non différenciés par le préleveur, partielle ou totale, pour chaque structure anatomique</i> <p><i>La pièce d'exérèse pour examen anatomopathologique à visée carcinologique inclut :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>– les structures anatomiques ayant un rapport de continuité ou de contiguïté [organes de voisinage] quel qu'en soit le nombre</i> <i>– les éventuelles recoupes</i> <i>– les nœuds [ganglions] lymphatiques ou groupes lymphonodaux [ganglionnaires lymphatiques] satellites non différenciés par le préleveur</i> <p><i>Par examen anatomopathologique à visée carcinologique, on entend : examen anatomopathologique de pièce d'exérèse de lésion présumée cancéreuse ou précancéreuse</i></p> <p><i>L'examen anatomopathologique à visée carcinologique, inclut : l'examen anatomopathologique de lésion cancéreuse de découverte fortuite lors de l'intervention ou de l'examen anatomopathologique</i></p> <p><i>À l'exclusion de : examen anatomopathologique de lésion précancéreuse de découverte fortuite lors de l'examen anatomopathologique</i></p> <p><i>Coder éventuellement :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>– examen anatomopathologique de pièce d'exérèse d'une autre structure anatomique différenciée par le préleveur</i> <i>– examen anatomopathologique de pièce d'exérèse de groupes lymphonodaux [ganglionnaires lymphatiques] différenciés par le préleveur ou de pièce de curage lymphonodal [ganglionnaire]</i> 				
	16.02.06.01 Examen histopathologique de biopsie du sein				
QEZX016	Examen histopathologique d'une macrobiopsie de sein	1	0		
QEZX037	Examen histopathologique de plusieurs macrobiopsies de sein	1	0		
	16.02.06.02 Examen anatomopathologique du sein				
QEZX004	Examen anatomopathologique à visée carcinologique d'une pièce de mastectomie partielle ou totale avec lésion unifocale À l'exclusion de : Examen anatomopathologique à visée carcinologique d'une pièce de mastectomie partielle ou totale avec lésion infraclinique ou lésion plurifocale (QEZX008)	1	0		

	<i>Coder éventuellement : Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'exérèse de curage lymphonodal [ganglionnaire] monobloc non différencié par le préleveur</i>				
QEQX005	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de plusieurs pièces de mastectomie partielle et/ou totale avec lésion unifocale sur chaque pièce d'exérèse <i>À l'exclusion de : Examen anatomopathologique à visée carcinologique de plusieurs pièces de mastectomie partielle et/ou totale avec lésion infraclinique ou lésion plurifocale sur chaque pièce d'exérèse (QEQX007)</i> <i>Coder éventuellement : Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'exérèse de curage lymphonodal [ganglionnaire] monobloc non différencié par le préleveur</i>	1	0		
QEQX008	Examen anatomopathologique à visée carcinologique d'une pièce de mastectomie partielle ou totale avec lésion infraclinique ou lésion plurifocale <i>Coder éventuellement : Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'exérèse de curage lymphonodal [ganglionnaire] monobloc non différencié par le préleveur</i>	1	0		
QEQX007	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de plusieurs pièces de mastectomie partielle et/ou totale avec lésion infraclinique ou lésion plurifocale sur chaque pièce d'exérèse <i>Coder éventuellement : Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'exérèse de curage lymphonodal [ganglionnaire] monobloc non différencié par le préleveur</i>	1	0		
QEQX006	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'exérèse d'un conduit lactifère [pyramidectomie]	1	0		
QEQX010	Examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'exérèse de plusieurs conduits lactifères [pyramidectomies]	1	0		

b) En conséquence, la subdivision « 16.02.06 Autres actes diagnostiques sur le sein » est renumérotée « 16.02.07 Autres actes diagnostiques sur le sein »

13° La subdivision 17.02 « Examen microscopique des tissus » est remplacée par les dispositions suivantes :

	17.02 Examen anatomopathologique des tissus <i>Par structure anatomique, on entend : élément du corps humain, unitissulaire ou pluritissulaire, topographiquement délimité, constituant un ensemble organisé destiné à remplir un rôle déterminé ou une fonction. Il peut s'agir par exemple :</i> – d'un organe : estomac, peau, muscle, – d'une entité concourant à une finalité caractéristique : méninge, séreuse, – d'une région anatomique : médiastin, région rétropéritonéale <i>Par prélèvements non différenciés [non individualisés], on entend : prélèvements multiples, quels que soient leur nombre et leurs modalités, non distingués les uns des autres lors du prélèvement</i>				
--	---	--	--	--	--

Par prélèvements différenciés [individualisés], on entend : prélèvements multiples, quels que soient leur nombre et leurs modalités, distingués les uns des autres lors du prélèvement

L'examen cytopathologique d'un prélèvement inclut : la préparation de l'échantillon, sa fixation, la préparation microscopique avec une coloration standard, avec ou sans photographie, l'interprétation, les éventuels réexamens aux divers stades de réalisation, le compte rendu et le codage

Avec ou sans : coloration spéciale

Par biopsie, on entend : prélèvement sur une structure anatomique d'un fragment biopsique ou de fragments biopsiques multiples non distingués les uns des autres lors du prélèvement.

L'examen histopathologique de biopsie inclut : l'échantillonnage, la fixation, l'inclusion, la préparation microscopique avec une coloration standard à base d'hémalun ou d'hématoxyline-éosine ou de phloxine avec ou sans safran, avec ou sans photographie, l'interprétation, les éventuels réexamens aux divers stades de réalisation, le compte rendu, le codage

Avec ou sans :

- coloration spéciale*
- coupes sériées*
- empreinte par apposition cellulaire*
- écrasis cellulaire*

Par pièce d'exérèse, on entend : exérèse partielle ou totale, monobloc ou en plusieurs fragments non différenciés par le préleveur, pour chaque structure anatomique

Par marge, on entend : zone comprise entre les limites de la lésion et les limites de la résection [berges].

Par recoupe, on entend : exérèse supplémentaire effectuée par le préleveur, au-delà des berges de l'exérèse initiale

Avec ou sans : examen de berge

Par groupe lymphonodal [ganglionnaire lymphatique], on entend : ensemble de nœuds [ganglions] lymphatiques non différenciés par le préleveur au cours d'un curage lymphonodal [ganglionnaire]

L'examen anatomopathologique, inclut : l'examen macroscopique et microscopique de pièce d'exérèse

L'examen anatomopathologique d'un organe inclut : l'examen du feuillet viscéral de son éventuelle séreuse

L'examen anatomopathologique de pièce d'exérèse inclut : l'échantillonnage, la fixation, l'inclusion, la préparation microscopique avec une coloration standard à base d'hémalun ou d'hématoxyline-éosine ou de phloxine avec ou sans safran, avec ou sans photographie, l'interprétation, les éventuels réexamens aux divers stades de réalisation, le compte rendu, le codage

Avec ou sans :

- coloration spéciale*
- coupes sériées*
- empreinte par apposition cellulaire*
- écrasis cellulaire*

	<p>Facturation :</p> <p>– un seul acte peut être facturé que l'exérèse soit monobloc ou en fragments non différenciés par le préleveur, partielle ou totale, pour chaque structure anatomique</p>				
	<p>17.02.01 Examen cytopathologique</p> <p>Par produit de ponction, on entend : prélèvement de lésion solide ou kystique, de structure anatomique</p> <p>Par prélèvement de liquide, on entend : prélèvement de liquide d'aspiration, de ponction, d'émission ou de lavage, de structure anatomique</p>				
	<p>17.02.01.01 Examen cytopathologique de prélèvement</p> <p>À l'exclusion de : examen cytopathologique en phase liquide [technique monocouche] (cf. 17.02.01.02)</p> <p>À l'exclusion de : examen cytopathologique de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de produit de lavage bronchioloalvéolaire, avec coloration spéciale (GEQX002, GEQX001) - prélèvement du col de l'utérus (JKQX001, JKQX027) - de l'étalement de produit de brossage, de grattage ou d'écouvillonnage de la peau ou de muqueuse (ZZQX107) 				
ZZQX128	Examen cytopathologique de l'étalement d'un prélèvement ou de plusieurs prélèvements non différenciés de liquide de structure anatomique	1	0		
ZZQX103	Examen cytopathologique de l'étalement de 2 prélèvements différenciés de liquide de structure anatomique	1	0		
ZZQX110	Examen cytopathologique de l'étalement de 3 prélèvements différenciés de liquide de structure anatomique	1	0		
ZZQX117	Examen cytopathologique de l'étalement de 4 prélèvements différenciés ou plus de liquide de structure anatomique	1	0		
ZZQX151	Examen cytopathologique de l'étalement d'un prélèvement ou de plusieurs prélèvements non différenciés de produit de ponction de structure anatomique	1	0		
	<i>Examen cytopathologique de l'étalement de produit de ponction de sein</i>				
ZZQX139	Examen cytopathologique de l'étalement de 2 prélèvements différenciés de produit de ponction de structure anatomique	1	0		
	<i>Examen cytopathologique de l'étalement de 2 prélèvements différenciés de produit de ponction d'un sein ou des 2 seins</i>				
ZZQX141	Examen cytopathologique de l'étalement de 3 prélèvements différenciés de produit de ponction de structure anatomique	1	0		
ZZQX133	Examen cytopathologique de l'étalement de 4 prélèvements différenciés ou plus de produit de ponction de structure anatomique	1	0		
ZZQX116	Examen cytopathologique de culot cellulaire d'un prélèvement ou de plusieurs prélèvements non différenciés de liquide et/ou de produit de ponction de structure anatomique, avec inclusion en paraffine	1	0		
	<i>Examen cytopathologique d'un culot de centrifugation de liquide pleural</i>				
ZZQX023	Examen cytopathologique de culot cellulaire de 2 prélèvements différenciés de liquide et/ou de produit de ponction de structure anatomique, avec inclusion en paraffine	1	0		

ZZQX098	Examen cytopathologique de culot cellulaire de 3 prélèvements différenciés de liquide et/ou de produit de ponction de structure anatomique, avec inclusion en paraffine	1	0		
ZZQX054	Examen cytopathologique de culot cellulaire de 4 prélèvements différenciés de liquide et/ou de produit de ponction de structure anatomique, avec inclusion en paraffine	1	0		
	17.02.01.02 Examen cytopathologique en phase liquide [technique monocouche] <i>À l'exclusion de : examen cytopathologique en phase liquide [technique monocouche] de prélèvement du col de l'utérus (JKQX008, JKQX015)</i>				
ZZQX153	Examen cytopathologique en phase liquide [technique monocouche] d'un prélèvement ou de prélèvements non différenciés de liquide, de structure anatomique	1	0		
ZZQX145	Examen cytopathologique en phase liquide [technique monocouche] de 2 prélèvements différenciés de liquide, de structure anatomique	1	0		
ZZQX147	Examen cytopathologique en phase liquide [technique monocouche] de 3 prélèvements différenciés de liquide, de structure anatomique	1	0		
ZZQX155	Examen cytopathologique en phase liquide [technique monocouche] de 4 prélèvements différenciés ou plus de liquide, de structure anatomique	1	0		
ZZQX170	Examen cytopathologique en phase liquide [technique monocouche] d'un prélèvement ou de plusieurs prélèvements non différenciés de produit de ponction de structure anatomique	1	0		
ZZQX172	Examen cytopathologique en phase liquide [technique monocouche] de 2 prélèvements différenciés de produit de ponction de structure anatomique	1	0		
ZZQX158	Examen cytopathologique en phase liquide [technique monocouche] de 3 prélèvements différenciés de produit de ponction de structure anatomique	1	0		
ZZQX174	Examen cytopathologique en phase liquide [technique monocouche] de 4 prélèvements différenciés ou plus de produit de ponction de structure anatomique	1	0		
	17.02.02 Examen histopathologique <i>Par biopsies étagées, on entend : prélèvement sur une structure anatomique de 2 à 4 fragments biopsiques distingués les uns des autres lors du prélèvement. Par cartographie, on entend : biopsie de 5 fragments ou plus d'une structure anatomique, distingués les uns des autres lors du prélèvement.</i>				
ZZQX162	Examen histopathologique de biopsie d'une structure anatomique	1	0		
	<i>À l'exclusion de :</i> - examen histopathologique de biopsie de nœud [ganglion] lymphatique (FCQX028) - examen histopathologique de macrobiopsie de sein (QEQX016, QEQX037) - examen histopathologique de biopsie avec coloration spéciale : . d'artère (ENQX011) . de moelle osseuse (FDQX007) . de poumon (GFQX020) . de foie (HLQX013) . de rein (JAQX006)				

	. de peau (QZQX021) . d'ongle (QZQX014)				
ZZQX163	Examen histopathologique de biopsie de 2 structures anatomiques	1	0		
ZZQX132	Examen histopathologique de biopsie de 3 structures anatomiques	1	0		
ZZQX197	Examen histopathologique de biopsie de 4 structures anatomiques	1	0		
ZZQX035	Examen histopathologique de biopsie de 5 structures anatomiques ou plus	1	0		
ZZQX077	Examen histopathologique de biopsies étagées d'une structure anatomique <i>Examen anatomopathologique de biopsies étagées de la muqueuse de l'œsophage</i>	1	0		
ZZQX200	Examen histopathologique de biopsies étagées de 2 structures anatomiques	1	0		
ZZQX068	Examen histopathologique de biopsies étagées de 3 structures anatomiques	1	0		
ZZQX047	Examen histopathologique de biopsies étagées de 4 structures anatomiques ou plus	1	0		
ZZQX217	Examen histopathologique de biopsies d'une structure anatomique avec cartographie <i>Examen histopathologique de biopsies de prostate avec cartographie</i>	1	0		
ZZQX012	Examen histopathologique de biopsies de plusieurs structures anatomiques avec cartographie de chaque structure anatomique	1	0		
	17.02.03 Examen cytopathologique et/ou histopathologique extemporané <i>Par examen cytopathologique et/ou histopathologique extemporané, on entend : examen cytopathologique et/ou histopathologique extemporané de prélèvement de structure anatomique réalisé pendant une intervention et susceptible d'en modifier le déroulement</i> <i>Avec ou sans : écrasis cellulaire</i>				
	<i>Facturation :</i> <i>– le contrôle cytopathologique et/ou histopathologique ultérieur par inclusion des prélèvements examinés extemporanément peut être facturé en sus de l'examen extemporané</i>				
ZZQX149	Examen cytopathologique et/ou histopathologique extemporané d'un prélèvement de structure anatomique, hors du lieu du prélèvement	1	0		
ZZQX119	Examen cytopathologique et/ou histopathologique extemporané d'un prélèvement de structure anatomique, sur le lieu du prélèvement	1	0		
ZZQX175	Examen cytopathologique et/ou histopathologique extemporané de 2 à 4 prélèvements différenciés de structure anatomique, hors du lieu du prélèvement	1	0		
ZZQX118	Examen cytopathologique et/ou histopathologique extemporané de 2 à 4 prélèvements différenciés de structure anatomique, sur le lieu du prélèvement	1	0		
ZZQX146	Examen cytopathologique et/ou histopathologique extemporané de 5 prélèvements différenciés ou plus de structure anatomique, hors du lieu du prélèvement	1	0		
ZZQX104	Examen cytopathologique et/ou histopathologique extemporané de 5 prélèvements différenciés ou plus de structure anatomique, sur le lieu du prélèvement	1	0		
	17.02.04 Examen histopathologique de fragment d'exérèse de structure anatomique				

ZZQX123	Examen histopathologique de fragment d'exérèse endoscopique ou de curetage de structure anatomique, non différenciés par le préleveur <i>Examen histopathologique de l'endomètre, de muqueuse nasale</i> À l'exclusion de : examen histopathologique de fragment d'exérèse endoscopique : – de la vessie (JDQX002) – de la prostate (JGQX001)	1	0		
ZZQX159	Examen histopathologique de fragments d'exérèse endoscopique ou de curetage d'une structure anatomique, différenciés par le préleveur <i>Examen histopathologique de la muqueuse de l'endocol et de la muqueuse de l'endomètre, prélevées séparément</i> À l'exclusion de : examen histopathologique de fragment d'exérèse endoscopique : – de la vessie (JDQPX02) – de la prostate (JGQX001)	1	0		
ZZQX177	Examen histopathologique de fragments d'exérèse endoscopique ou de curetage de plusieurs structures anatomiques, différenciés par le préleveur sur chaque structure	1	0		
	17.02.05 Examen anatomopathologique de pièce d'exérèse				
	À l'exclusion de : - examen anatomopathologique de pièce d'exérèse : . de nœud [ganglion] lymphatique (cf 05.01.08.02) . intestinale pour maladie inflammatoire chronique de l'intestin (HGQX003) - examen anatomopathologique à visée carcinologique de pièce d'exérèse . du système nerveux (cf 01.01.14) . de l'œil et ses annexes (cf 02.01.10) . de tumeur du cœur (DZQX005) . des systèmes immunitaires et hématopoïétiques (cf 05.01.08.02, 05.01.08.03) . de l'appareil respiratoire (cf 06.01.11.03, 06.01.11.04) . de l'appareil digestif (cf 07.01.13.02, 07.01.13.03, 07.01.13.04) . de l'appareil urinaire et génital (cf 08.01.09.03, 08.01.09.04, 08.01.09.05, 08.01.09.06) . des glandes endocrines (cf 10.01.05) . de l'appareil ostéoarticulaire et musculaire (cf 15.01.07.01, 15.01.07.02) . de la peau et des tissus mous (cf 16.01.06.03) . du sein (cf 16.02.06.02) - examen anatomopathologique : . d'un placenta complet avec cordon et membranes (JPQX007) . de plusieurs placentas complets avec cordons et membranes (JPQX019) . de produit d'avortement avant la 14e semaine d'aménorrhée (ZZQX109)				
ZZQX188	Examen anatomopathologique de pièce d'exérèse monobloc ou en fragments non différenciés, d'une structure anatomique <i>Avec ou sans : examen des marges ou de recoupe</i> <i>Examen anatomopathologique d'une pièce d'appendicectomie, ou d'un kyste cutané fragmenté</i>	1	0		
ZZQX127	Examen anatomopathologique de pièce d'exérèse en fragments différenciés d'une structure anatomique <i>Avec ou sans : examen des marges ou de recoupe</i>	1	0		

	<i>Examen anatomopathologique de plusieurs myomes utérins, différenciés</i>				
ZZQX192	Examen anatomopathologique de pièce d'exérèse en fragments différenciés de plusieurs structures anatomiques <i>Avec ou sans : examen des marges ou de recoupe</i> <i>Examen anatomopathologique de plusieurs myomes utérins, différenciés, et de plusieurs kystes ovariens, différenciés.</i>	1	0		
ZZQX180	Examen anatomopathologique de pièce d'exérèse de 2 structures anatomiques <i>Avec ou sans : examen des marges ou de recoupe</i> <i>Examen anatomopathologique pour affection bénigne d'une pièce d'hystérectomie et d'une pièce de cholécystectomie, ou d'une hystérectomie avec annexectomie unilatérale</i>	1	0		
ZZQX178	Examen anatomopathologique de pièce d'exérèse de 3 structures anatomiques <i>Avec ou sans : examen des marges ou de recoupe</i> <i>Examen anatomopathologique pour affection bénigne d'une pièce d'hystérectomie avec annexectomie bilatérale</i>	1	0		
ZZQX181	Examen anatomopathologique de pièce d'exérèse de 4 structures anatomiques ou plus <i>Avec ou sans : examen des marges ou de recoupe</i>	1	0		
	17.02.06 Examens particuliers de tissu				
	17.02.06.01 Examen immunologique de prélèvement cellulaire ou tissulaire <i>Facturation :</i> – le compte rendu d'un examen immunocytochimique ou immunohistochimique précise : . la technique utilisée, . le nom des anticorps utilisés, . les résultats de l'examen, . les conclusions – un seul examen immunocytochimique ou immunohistochimique, sans quantification du signal peut-être facturé par acte quel que soit le nombre de structures anatomiques concernées pour cet acte – un seul examen immunocytochimique ou immunohistochimique, avec quantification du signal, peut-être facturé par acte quel que soit le nombre de structures anatomiques concernées pour cet acte				
ZZQX069	Examen immunocytochimique ou immunohistochimique de prélèvement cellulaire ou tissulaire fixé avec 1 à 2 anticorps, sans quantification du signal	1	0		
ZZQX081	Examen immunocytochimique ou immunohistochimique de prélèvement cellulaire ou tissulaire fixé avec 1 à 2 anticorps, avec quantification du signal pour chaque anticorps	1	0		
ZZQX027	Examen immunocytochimique ou immunohistochimique de prélèvement cellulaire ou tissulaire fixé avec 3 à 5 anticorps, sans quantification du signal	1	0		
ZZQX045	Examen immunocytochimique ou immunohistochimique de prélèvement cellulaire ou tissulaire fixé avec 3 à 5 anticorps, avec quantification du signal pour chaque anticorps	1	0		
ZZQX034	Examen immunocytochimique ou immunohistochimique de prélèvement cellulaire ou tissulaire fixé avec 6 à 9 anticorps, sans quantification du signal	1	0		

ZZQX122	Examen immunocytochimique ou immunohistochimique de prélèvement cellulaire ou tissulaire fixé avec 6 à 9 anticorps, avec quantification du signal pour chaque anticorps	1	0		
ZZQX092	Examen immunocytochimique ou immunohistochimique de prélèvement cellulaire ou tissulaire fixé, avec 10 anticorps ou plus, sans quantification du signal	1	0		
ZZQX016	Examen cytopathologique ou anatomopathologique de prélèvement cellulaire ou tissulaire congelé, avec examen immunocytochimique, immunohistochimique et/ou immunofluorescence avec 1 à 4 anticorps <i>Avec ou sans : quantification du signal</i>	1	0		
ZZQX073	Examen cytopathologique ou anatomopathologique de prélèvement cellulaire ou tissulaire congelé, avec examen immunocytochimique, immunohistochimique et/ou immunofluorescence avec 5 anticorps ou plus <i>Avec ou sans : quantification du signal</i>	1	0		
	17.02.06.02 Autres examens particuliers de tissu				
ZZQX029	Examen cytopathologique ou histopathologique par hybridation <i>in situ</i>, sans quantification du signal <i>Indication : selon les recommandations de bonne pratique</i> <i>- détection de HER 2 neu dans le cancer du sein, en deuxième intention après examen immunohistochimique si celui-ci a un score de 2+,</i> <i>- détection de oncogène N+ myc dans le neuroblastome de l'enfant,</i> <i>- détection de virus d'Epstein Barr dans les carcinomes de site primitif inconnu</i> <i>Formation : spécifique</i> <i>Environnement : spécifique</i>	1	0		
ZZQX058	Examen cytopathologique ou histopathologique par hybridation <i>in situ</i>, avec quantification du signal <i>Indication : selon les recommandations de bonne pratique</i> <i>- détection de HER 2 neu dans le cancer du sein, en deuxième intention après examen immunohistochimique si celui-ci a un score de 2+,</i> <i>- détection de oncogène N+ myc dans le neuroblastome de l'enfant,</i> <i>- détection de virus d'Epstein Barr dans les carcinomes de site primitif inconnu</i> <i>Formation : spécifique</i> <i>Environnement : spécifique</i>	1	0		
ZZQX173	Test de détection du génome des papillomavirus humains oncogènes <i>Indication : selon les recommandations pour la pratique clinique de septembre 2002 de l'Agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé [ANAES] (frottis ASC-US selon le système de Bethesda)</i> <i>Formation : spécifique : formation à la biologie moléculaire</i> <i>Environnement : spécifique : à réaliser dans les mêmes conditions que celles des laboratoires d'analyse de biologie médicale</i>	1	0		

A noter que les subdivisions/chapitres ne peuvent pas être supprimés dans l'outil de gestion de la CCAM. Les subdivisions restent à vide.

Tarifs des actes :

CODE	ACTIVITE	PHASE	TARIF
AZQX005	1	0	92,09 €
BZQX004	1	0	51,28 €
BHQX005	1	0	92,09 €
BKQX004	1	0	89,44 €
ENQX011	1	0	28,00 €
DZQX005	1	0	62,15 €
FCQX028	1	0	71,00 €
FDQX007	1	0	71,00 €
FCQX004	1	0	55,30 €
FCQX005	1	0	42,59 €
FCQX008	1	0	57,21 €
FCQX007	1	0	75,64 €
FCQX006	1	0	38,14 €
FCQX010	1	0	66,11 €
FCQX012	1	0	102,34 €
FCQX011	1	0	124,58 €
FAQX004	1	0	64,20 €
FBQX004	1	0	116,48 €
FFQX005	1	0	69,92 €
GEQX002	1	0	28,00 €
GEQX001	1	0	56,00 €

GFQX020	1	0	60,00 €
GCQX004	1	0	68,20 €
GCQX005	1	0	66,45 €
GDQX004	1	0	70,27 €
GDQX008	1	0	108,23 €
GDQX005	1	0	119,57 €
GFQX006	1	0	68,45 €
GFQX009	1	0	99,72 €
GFQX010	1	0	96,64 €
GFQX004	1	0	116,35 €
GFQX008	1	0	132,60 €
GFQX005	1	0	142,24 €
GFQX007	1	0	159,06 €
GGQX004	1	0	70,71 €
HLQX013	1	0	60,00 €
HAQX005	1	0	48,13 €
HAQX017	1	0	69,12 €
HAQX004	1	0	89,57 €
HCQX004	1	0	91,37 €
HDQX007	1	0	122,97 €
HEQX005	1	0	51,15 €
HEQX004	1	0	106,37 €

HEQX008	1	0	124,03 €
HFQX005	1	0	66,06 €
HFQX004	1	0	90,41 €
HFQX008	1	0	114,74 €
HGQX003	1	0	56,20 €
HGQX005	1	0	53,16 €
HGQX008	1	0	81,71 €
HHQX007	1	0	43,05 €
HHQX005	1	0	51,53 €
HHQX004	1	0	75,29 €
HHQX008	1	0	93,51 €
HHQX006	1	0	102,93 €
HHQX010	1	0	124,14 €
HHQX011	1	0	129,69 €
HJQX004	1	0	110,11 €
HKQX005	1	0	56,70 €
HLQX004	1	0	85,30 €
HLQX005	1	0	104,69 €
HLQX008	1	0	138,74 €
HMQX005	1	0	84,54 €
HMQX004	1	0	76,77 €
HNQX004	1	0	68,98 €
HNQX008	1	0	105,98 €

HNQX007	1	0	138,79 €
HNQX006	1	0	172,24 €
HPQX005	1	0	60,58 €
JKQX001	1	0	15,40 €
JKQX027	1	0	19,00 €
JKQX008	1	0	15,40 €
JKQX015	1	0	19,00 €
JAQX006	1	0	60,00 €
JDQX002	1	0	33,60 €
JGQX001	1	0	75,98 €
JAQX004	1	0	127,38 €
JAQX005	1	0	87,85 €
JCQX004	1	0	53,65 €
JDQX005	1	0	76,62 €
JDQX004	1	0	122,46 €
JEQX005	1	0	68,31 €
JGQX004	1	0	146,12 €
JGQX005	1	0	147,01 €
JHQX004	1	0	65,58 €
JHQX005	1	0	116,45 €
JHQX008	1	0	78,66 €
JHQX007	1	0	99,69 €
JJQX008	1	0	60,18 €

JJQX004	1	0	120,56 €
JJQX005	1	0	137,44 €
JKQX004	1	0	87,74 €
JKQX005	1	0	117,94 €
JKQX020	1	0	133,31 €
JKQX007	1	0	96,06 €
JLQX004	1	0	61,18 €
JKQX006	1	0	64,62 €
JMQX005	1	0	70,14 €
JMQX004	1	0	102,59 €
JFQX005	1	0	144,99 €
JFQX004	1	0	145,25 €
JPQX007	1	0	52,50 €
JPQX019	1	0	65,73 €
JQQX109	1	0	33,60 €
JQQX005	1	0	61,60 €
JQQX003	1	0	61,60 €
JQQX002	1	0	123,20 €
JQQX004	1	0	184,80 €
KCQX005	1	0	64,86 €
KCQX004	1	0	99,26 €
KDQX005	1	0	60,35 €
KEQX004	1	0	99,70 €

PZQX005	1	0	74,13 €
PZQX004	1	0	84,77 €
PZQX008	1	0	152,57 €
PAQX004	1	0	144,45 €
PDQX005	1	0	93,14 €
ZZQX107	1	0	28,00 €
QZQX021	1	0	40,00 €
QZQX014	1	0	30,00 €
QZQX004	1	0	47,55 €
QZQX005	1	0	64,57 €
QZQX032	1	0	85,50 €
QEQX016	1	0	96,73 €
QEQX037	1	0	96,73 €
QEQX004	1	0	108,18 €
QEQX005	1	0	125,21 €
QEQX008	1	0	149,94 €
QEQX007	1	0	164,90 €
QEQX006	1	0	101,07 €
QEQX010	1	0	116,19 €
ZZQX128	1	0	28,00 €
ZZQX103	1	0	46,42 €
ZZQX110	1	0	78,25 €
ZZQX117	1	0	75,79 €

ZZQX151	1	0	33,60 €
ZZQX139	1	0	41,94 €
ZZQX141	1	0	42,62 €
ZZQX133	1	0	64,24 €
ZZQX116	1	0	36,62 €
ZZQX023	1	0	36,62 €
ZZQX098	1	0	36,62 €
ZZQX054	1	0	36,62 €
ZZQX153	1	0	28,00 €
ZZQX145	1	0	42,57 €
ZZQX147	1	0	75,50 €
ZZQX155	1	0	104,70 €
ZZQX170	1	0	33,60 €
ZZQX172	1	0	47,46 €
ZZQX158	1	0	62,74 €
ZZQX174	1	0	80,50 €
ZZQX162	1	0	28,00 €
ZZQX163	1	0	54,00 €
ZZQX132	1	0	80,00 €
ZZQX197	1	0	100,00 €
ZZQX035	1	0	110,00 €
ZZQX077	1	0	36,40 €
ZZQX200	1	0	73,10 €

ZZQX068	1	0	107,89 €
ZZQX047	1	0	126,55 €
ZZQX217	1	0	84,69 €
ZZQX012	1	0	138,73 €
ZZQX149	1	0	84,00 €
ZZQX119	1	0	84,00 €
ZZQX175	1	0	84,00 €
ZZQX118	1	0	84,00 €
ZZQX146	1	0	84,00 €
ZZQX104	1	0	84,00 €
ZZQX123	1	0	33,60 €
ZZQX159	1	0	33,60 €
ZZQX177	1	0	67,20 €
ZZQX188	1	0	34,52 €
ZZQX127	1	0	40,00 €
ZZQX192	1	0	119,48 €
ZZQX180	1	0	67,79 €
ZZQX178	1	0	93,45 €
ZZQX181	1	0	86,70 €
ZZQX069	1	0	48,00 €
ZZQX081	1	0	56,00 €
ZZQX027	1	0	68,00 €
ZZQX045	1	0	83,00 €

ZZQX034	1	0	100,00 €
ZZQX122	1	0	130,00 €
ZZQX092	1	0	160,00 €
ZZQX016	1	0	84,00 €

ZZQX073	1	0	84,00 €
ZZQX029	1	0	140,00 €
ZZQX058	1	0	190,00 €
ZZQX173	1	0	37,80 €

✓ **Suppression de 95 actes**

Code acte	Activité	Phase
ZZQP107	1	0
JKQP001	1	0
ZZQP128	1	0
ZZQP103	1	0
ZZQP110	1	0
ZZQP117	1	0
ZZQP134	1	0
ZZQP122	1	0
GEQP002	1	0
GEQP001	1	0
ZZQP151	1	0
ZZQP139	1	0
ZZQP141	1	0
ZZQP133	1	0
ZZQP120	1	0
ZZQP142	1	0
ZZQP116	1	0
ZZQP143	1	0
ZZQP108	1	0
ZZQP152	1	0
JKQP008	1	0
ZZQP153	1	0
ZZQP145	1	0
ZZQP147	1	0
ZZQP155	1	0
ZZQP165	1	0
ZZQP179	1	0
ZZQP170	1	0
ZZQP172	1	0
ZZQP158	1	0
ZZQP174	1	0
ZZQP129	1	0
ZZQP187	1	0
ZZQP162	1	0
ZZQP163	1	0
ZZQP132	1	0
ZZQP148	1	0
ZZQP161	1	0
ZZQP176	1	0
ZZQP101	1	0
ZZQP183	1	0
ZZQP157	1	0

Code acte	Activité	Phase
ZZQP144	1	0
ZZQP168	1	0
ZZQP156	1	0
ZZQP167	1	0
ZZQP124	1	0
ZZQP102	1	0
ZZQP121	1	0
ZZQP149	1	0
ZZQP119	1	0
ZZQP175	1	0
ZZQP118	1	0
ZZQP146	1	0
ZZQP104	1	0
ZZQP123	1	0
ZZQP159	1	0
ZZQP177	1	0
JDQP002	1	0
JGQP001	1	0
ZZQP109	1	0
ZZQP188	1	0
ZZQP193	1	0
JKQP002	1	0
GDQP001	1	0
GFQP002	1	0
ZZQP127	1	0
ZZQP154	1	0
ZZQP136	1	0
ZZQP111	1	0
ZZQP192	1	0
ZZQP166	1	0
ZZQP180	1	0
ZZQP178	1	0
ZZQP181	1	0
ZZQP184	1	0
ZZQP164	1	0
ZZQP169	1	0
ZZQP191	1	0
ZZQP185	1	0
ZZQP140	1	0
ZZQP195	1	0
ZZQP114	1	0
ZZQP171	1	0

Code acte	Activité	Phase
ZZQP150	1	0
ZZQP112	1	0
ZZQP186	1	0
ZZQP173	1	0
JQQP005	1	0
JQQP003	1	0

Code acte	Activité	Phase
JQQP002	1	0
JQQP004	1	0
YYYY060	1	0
YYYY040	1	0
YYYY042	1	0

✓ **Revalorisation tarifaire de 5 actes de néonatalogie**

YYYY095	Assistance pédiatrique avant la naissance, sur appel du praticien responsable de l'accouchement, pour une situation de risque néonatal, avec établissement d'un compte rendu	1	0	76,80
YYYY154	Réanimation immédiate ou différée du nouveau-né en détresse vitale, comportant toute technique de ventilation, avec ou sans intubation, et les actes associés, avec établissement d'un compte rendu	1	0	96,00
YYYY117	Mise en condition médicale et surveillance d'un nouveau-né pour transfert médicalisé vers un centre spécialisé, avec établissement d'un compte rendu	1	0	80,00
YYYY123	Surveillance en unité d'obstétrique d'un enfant dont l'état nécessite un placement en incubateur ou des soins de courte durée	1	0	23,00
YYYY009	Forfait de néonatalogie en unité de néonatalogie	1	0	31,00

✓ **Baisse des tarifs de 101 actes d'imagerie au 1^{er} juillet 2014**

CODE	Libellé	ACTIVITE	PHASE	Tarif au 1 ^{er} juillet 2014
Actes de remnographie				
MZQN001	Remnographie [IRM] unilatérale ou bilatérale de segment du membre supérieur, sans injection de produit de contraste	1	0	55,00 €
MZQJ001	Remnographie [IRM] unilatérale ou bilatérale de segment du membre supérieur, avec injection de produit de contraste	1	0	55,00 €
NZQN001	Remnographie [IRM] unilatérale ou bilatérale de segment du membre inférieur, sans injection de produit de contraste	1	0	55,00 €
NZQJ001	Remnographie [IRM] unilatérale ou bilatérale de segment du membre inférieur, avec injection de produit de contraste	1	0	55,00 €
Suppléments pour acte de radiologie interventionnelle ou de cardiologie interventionnelle				
YYYY034	Imagerie pour acte de radiologie interventionnelle ou de cardiologie interventionnelle niveau 14, réalisée en salle d'imagerie	1	0	231,22 €
YYYY105	Imagerie pour acte de radiologie interventionnelle ou de cardiologie interventionnelle niveau 1, réalisée en salle d'imagerie	1	0	17,65 €
YYYY110	Imagerie pour acte de radiologie interventionnelle ou de cardiologie interventionnelle niveau 2, réalisée en salle d'imagerie	1	0	30,42 €
YYYY120	Imagerie pour acte de radiologie interventionnelle ou de cardiologie interventionnelle niveau 3, réalisée en salle d'imagerie	1	0	36,51 €
YYYY130	Imagerie pour acte de radiologie interventionnelle ou de cardiologie interventionnelle niveau 9, réalisée en salle d'imagerie	1	0	121,70 €

YYYY140	Imagerie pour acte de radiologie interventionnelle ou de cardiologie interventionnelle niveau 4, réalisée en salle d'imagerie	1	0	60,85 €
YYYY150	Imagerie pour acte de radiologie interventionnelle ou de cardiologie interventionnelle niveau 5, réalisée en salle d'imagerie	1	0	73,02 €
YYYY160	Imagerie pour acte de radiologie interventionnelle ou de cardiologie interventionnelle niveau 6, réalisée en salle d'imagerie	1	0	85,19 €
YYYY170	Imagerie pour acte de radiologie interventionnelle ou de cardiologie interventionnelle niveau 7, réalisée en salle d'imagerie	1	0	97,36 €
YYYY180	Imagerie pour acte de radiologie interventionnelle ou de cardiologie interventionnelle niveau 8, réalisée en salle d'imagerie	1	0	109,53 €
YYYY190	Imagerie pour acte de radiologie interventionnelle ou de cardiologie interventionnelle niveau 10, réalisée en salle d'imagerie	1	0	146,03 €
YYYY200	Imagerie pour acte de radiologie interventionnelle ou de cardiologie interventionnelle niveau 11, réalisée en salle d'imagerie	1	0	182,54 €
YYYY210	Imagerie pour acte de radiologie interventionnelle ou de cardiologie interventionnelle niveau 12, réalisée en salle d'imagerie	1	0	194,71 €
YYYY220	Imagerie pour acte de radiologie interventionnelle ou de cardiologie interventionnelle niveau 13, réalisée en salle d'imagerie	1	0	219,05 €
YYYY230	Imagerie pour acte de radiologie interventionnelle ou de cardiologie interventionnelle niveau 15, réalisée en salle d'imagerie	1	0	243,39 €
YYYY240	Imagerie pour acte de radiologie interventionnelle ou de cardiologie interventionnelle niveau 16, réalisée en salle d'imagerie	1	0	279,90 €
YYYY245	Imagerie pour acte de radiologie interventionnelle ou de cardiologie interventionnelle niveau 17, réalisée en salle d'imagerie	1	0	292,07 €
YYYY250	Imagerie pour acte de radiologie interventionnelle ou de cardiologie interventionnelle niveau 18, réalisée en salle d'imagerie	1	0	304,24 €
YYYY260	Imagerie pour acte de radiologie interventionnelle ou de cardiologie interventionnelle niveau 19, réalisée en salle d'imagerie	1	0	340,75 €
YYYY270	Imagerie pour acte de radiologie interventionnelle ou de cardiologie interventionnelle niveau 20, réalisée en salle d'imagerie	1	0	365,09 €
YYYY280	Imagerie pour acte de radiologie interventionnelle ou de cardiologie interventionnelle niveau 21, réalisée en salle d'imagerie	1	0	486,78 €
YYYY290	Imagerie pour acte de radiologie interventionnelle ou de cardiologie interventionnelle niveau 22, réalisée en salle d'imagerie	1	0	547,63 €
YYYY300	Supplément pour imagerie pour acte de radiologie interventionnelle, réalisée au bloc opératoire	1	0	79,80 €
Echographies				
BFQM001	Biométrie oculaire par échographie avec mesure des différents paramètres oculaires pour détermination de la puissance d'un implant	1	0	34,11 €
BZQM003	Échographie-doppler unilatérale ou bilatérale de l'œil et/ou de l'orbite	1	0	71,82 €
EAQM003	Échographie-doppler transcrânienne des vaisseaux intracrâniens, avec épreuve pharmacodynamique	1	0	54,99 €
EAQM004	Échographie-doppler transcrânienne des vaisseaux intracrâniens, sans épreuve pharmacodynamique	1	0	54,99 €
EAQM005	Échographie-doppler transfontanellaire des vaisseaux intracrâniens	1	0	71,82 €
EBQM001	Échographie-doppler des artères cervicocéphaliques extracrâniennes, sans mesure de l'épaisseur de l'intima-média	1	0	71,82 €

EBQM002	Échographie-doppler des artères cervicocéphaliques extracrâniennes, avec échographie-doppler des artères des membres inférieurs	1	0	107,73 €
ECQM001	Examen doppler continu des artères des membres supérieurs avec épreuve dynamique [test d'Allen] et manœuvres positionnelles	1	0	71,82 €
ECQM002	Échographie-doppler des artères des membres supérieurs	1	0	71,82 €
EDQM001	Échographie-doppler des artères iliaques et des artères des membres inférieurs	1	0	71,82 €
DHQM001	Échographie-doppler transthoracique de la veine cave supérieure et de ses affluents chez l'enfant	1	0	71,82 €
DHQM002	Échographie-doppler de la veine cave inférieure et de ses affluents	1	0	71,82 €
EFQM001	Échographie-doppler des veines des membres supérieurs	1	0	71,82 €
ELQJ002	Échographie-doppler des vaisseaux pelviens et péniens, avec épreuve pharmacodynamique par injection transcutanée intracaverneuse	1	0	71,82 €
ELQM001	Échographie-doppler des vaisseaux digestifs	1	0	71,82 €
ELQM002	Échographie-doppler unilatérale ou bilatérale des vaisseaux des bourses et du cordon spermatique	1	0	71,82 €
EZQM001	Échographie-doppler d'une fistule artérioveineuse pour circulation extracorporelle	1	0	71,82 €
GBQM001	Échographie unilatérale ou bilatérale du sinus maxillaire et/ou du sinus frontal	1	0	35,91 €
GFQM001	Échographie transthoracique du médiastin, du poumon et/ou de la cavité pleurale	1	0	37,05 €
HCQM001	Échographie transcutanée des glandes salivaires	1	0	35,91 €
HLQM001	Échographie transcutanée du foie et des conduits biliaires	1	0	53,87 €
ZCQM006	Échographie transcutanée de l'étage supérieur de l'abdomen	1	0	53,87 €
ZCQM010	Échographie transcutanée de l'étage supérieur de l'abdomen et du petit bassin [pelvis]	1	0	74,10 €
ZCQJ001	Échographie-doppler transcutanée et échographie-doppler par voie rectale et/ou vaginale [par voie cavitaire] du petit bassin [pelvis] féminin	1	0	71,82 €
ZCQJ002	Échographie-doppler du petit bassin [pelvis] féminin, par voie rectale et/ou vaginale [par voie cavitaire]	1	0	71,82 €
ZCQJ003	Échographie du petit bassin [pelvis] féminin, par voie rectale et/ou vaginale [par voie cavitaire]	1	0	53,87 €
ZCQM003	Échographie transcutanée du petit bassin [pelvis] féminin	1	0	53,87 €
JAQM001	Échographie transcutanée unilatérale ou bilatérale du rein et de la région lombale, avec échographie transcutanée du petit bassin [pelvis] féminin	1	0	71,82 €
JAQM002	Échographie-doppler transcutanée unilatérale ou bilatérale du rein et de ses vaisseaux	1	0	71,82 €
JAQM003	Échographie transcutanée unilatérale ou bilatérale du rein et de la région lombale	1	0	53,87 €
JAQM004	Échographie transcutanée unilatérale ou bilatérale du rein et de la région lombale, avec échographie transcutanée de la vessie	1	0	53,87 €
JDQJ001	Échographie de la vessie et de la prostate, par voie urétrale	1	0	53,87 €
JDQJ002	Échographie transcutanée et échographie par voie rectale et/ou vaginale [par voie cavitaire] de la vessie	1	0	53,87 €
JDQJ003	Échographie de la vessie et de la prostate, par voie rectale	1	0	53,87 €
JDQM001	Échographie transcutanée de la vessie et/ou de la prostate	1	0	53,87 €
JHQM001	Échographie transcutanée unilatérale ou bilatérale du contenu des bourses	1	0	37,05 €
JHQM002	Échographie du pénis	1	0	35,91 €
KCQM001	Échographie transcutanée de la glande thyroïde	1	0	35,91 €

PBQM002	Échographie unilatérale ou bilatérale d'une articulation	1	0	35,91 €
ZZQM001	Échographie-doppler transcutanée, au lit du malade	1	0	71,82 €
YYYY028	Guidage échographique	1	0	35,91 €
Radiographies conventionnelles				
NEQK012	Radiographie de l'articulation coxofémorale selon 4 incidences ou plus	1	0	46,55 €
NEQK035	Radiographie de l'articulation coxofémorale selon 3 incidences	1	0	33,25 €
NGQK002	Radiographie de la cheville selon 4 incidences ou plus	1	0	29,26 €
LFQK001	Radiographie du segment lombal de la colonne vertébrale selon 4 incidences ou plus	1	0	51,87 €
LFQK002	Radiographie du segment lombal de la colonne vertébrale selon 1 à 3 incidences	1	0	51,87 €
LDQK002	Radiographie du segment cervical de la colonne vertébrale selon 3 incidences ou plus	1	0	45,22 €
MFQK001	Radiographie du coude selon 3 incidences ou plus	1	0	29,26 €
HEQH002	Radiographie œso-gastro-duodénale avec opacification par produit de contraste [Transit œso-gastro-duodénal]	1	0	113,05 €
LHQK004	Téléradiographie de la colonne vertébrale en totalité selon 1 incidence	1	0	46,55 €
LHQK002	Téléradiographie de la colonne vertébrale en totalité selon 2 incidences	1	0	57,19 €
LHQK003	Téléradiographie de la colonne vertébrale en totalité selon 2 incidences avec incidence segmentaire supplémentaire	1	0	79,80 €
Actes de médecine nucléaire				
PAQL001	Scintigraphie osseuse du corps entier segment par segment en un temps [temps tardif], avec acquisition complémentaire par un collimateur sténopé	1	0	168,71 €
PAQL002	Scintigraphie osseuse du corps entier en plusieurs temps	1	0	251,39 €
PAQL003	Scintigraphie osseuse du corps entier en un temps [temps tardif]	1	0	168,71 €
PAQL004	Scintigraphie osseuse segmentaire en un temps [temps tardif], avec acquisition complémentaire par un collimateur sténopé	1	0	168,71 €
PAQL005	Scintigraphie osseuse du corps entier segment par segment en plusieurs temps, sans acquisition complémentaire par un collimateur sténopé	1	0	251,39 €
PAQL006	Scintigraphie osseuse segmentaire en un temps [temps tardif], sans acquisition complémentaire par un collimateur sténopé	1	0	168,71 €
PAQL007	Scintigraphie osseuse segmentaire en plusieurs temps, avec acquisition complémentaire par un collimateur sténopé	1	0	251,39 €
PAQL008	Scintigraphie osseuse segmentaire en plusieurs temps, sans acquisition complémentaire par un collimateur sténopé	1	0	251,39 €
PAQL009	Scintigraphie osseuse du corps entier segment par segment en un temps [temps tardif], sans acquisition complémentaire par un collimateur sténopé	1	0	168,71 €
PAQL010	Scintigraphie osseuse du corps entier segment par segment en plusieurs temps, avec acquisition complémentaire par un collimateur sténopé	1	0	251,39 €
DAQL001	Tomoscintigraphie de perfusion myocardique après épreuve d'effort ou épreuve pharmacologique, sans synchronisation à l'électrocardiogramme	1	0	261,91 €
DAQL003	Tomoscintigraphie de perfusion myocardique de repos, sans synchronisation à l'électrocardiogramme	1	0	256,77 €
DAQL010	Tomoscintigraphie de perfusion myocardique après épreuve d'effort ou épreuve pharmacologique, avec synchronisation à	1	0	319,42 €

	l'électrocardiogramme			
DAQL014	Tomoscintigraphie de perfusion myocardique de repos, avec synchronisation à l'électrocardiogramme	1	0	316,85 €
DAQL007	Scintigraphie myocardique sans utilisation de traceur de perfusion	1	0	172,32 €
DAQL002	Scintigraphie des cavités cardiaques au repos selon 1 incidence	1	0	266,19 €
DAQL004	Scintigraphie des cavités cardiaques pendant une épreuve d'effort ou une épreuve pharmacologique	1	0	395,43 €
DAQL008	Scintigraphie des cavités cardiaques au repos selon plusieurs incidences	1	0	266,19 €
DAQL012	Scintigraphie des cavités cardiaques à visée rythmologique	1	0	395,43 €
DAQL015	Tomoscintigraphie des cavités cardiaques au repos, avec synchronisation à l'électrocardiogramme	1	0	266,19 €
DAQL009	Tomoscintigraphie de perfusion myocardique de repos, avec tomoscintigraphie de perfusion myocardique après épreuve d'effort ou épreuve pharmacologique avec synchronisation à l'électrocardiogramme	1	0	472,72 €
DAQL011	Tomoscintigraphie de perfusion myocardique de repos, avec tomoscintigraphie de perfusion myocardique après épreuve d'effort ou épreuve pharmacologique sans synchronisation à l'électrocardiogramme	1	0	390,29 €

Modifications hors JO

Pour les deux actes nouveaux introduits en V33, les données PMSI (ICR et caractère classant) ont été renseignées :

Code acte	Libellé	caractère classant	ICR
BGQP140	Lecture différée d'une rétinographie en couleur, sans la présence du patient	non	25
QEMA020	Reconstruction du sein par lambeau cutanéograsseux libre à pédicule perforant de l'abdomen [lambeau DIEP [<i>deep inferior epigastric perforator</i>]] avec anastomoses vasculaires	oui	1143